

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2009

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Les montants qui y paraissent sont exprimés en dollars canadiens.

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de George Weston limitée (« GWL ») et ceux de ses filiales (collectivement la « société ») en tenant compte de la participation sans contrôle. La participation de la société dans le capital actions avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw »), pour laquelle cette participation s'élève à 62,5 % (61,9 % en 2008). Par ailleurs, la société consolide des entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV ») conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) (la « NOC-15 »), de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), sur lesquelles le contrôle de Loblaw s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. La société a deux secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods et Loblaw.

Exercice

La fin d'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008 comprenaient respectivement 52 semaines et 53 semaines.

Constatation des produits

Weston Foods constate les produits tirés des ventes au moment de la livraison de ses produits aux clients et de l'acceptation de ses produits par les clients, compte non tenu des provisions pour rendus, escomptes et remises. Le chiffre d'affaires de Loblaw comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus estimatifs, conclues avec les clients des magasins détenus par Loblaw et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par Loblaw conformément à la NOC-15. En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV et déduction faite des avantages promotionnels offerts par Loblaw. Loblaw constate les produits au moment de la vente à ses clients.

Bénéfice net par action ordinaire

Le bénéfice net de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé selon la méthode du rachat d'actions et la méthode de la conversion hypothétique. La méthode du rachat d'actions suppose que toutes les options sur actions en cours dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen durant l'exercice sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options sera utilisé pour racheter des actions ordinaires de la société à leur cours moyen durant l'exercice. Selon la méthode de la conversion hypothétique, le bénéfice net dilué par action ordinaire tient aussi compte de l'effet dilutif des options de conversion sur les titres de participation de Loblaw et un élément des autres passifs de Loblaw, qui sont réputés être convertis au cours de l'action à la fin de l'exercice.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et dette bancaire

Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements négociables très liquides échéant dans un délai d'au plus 90 jours. Les équivalents de trésorerie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur comptable avoisine leur juste valeur (se reporter à la note 9 pour obtenir de plus amples renseignements).

Placements à court terme

Les placements à court terme se composent essentiellement de billets et de bons du Trésor, de titres de créance du gouvernement, de papier commercial de sociétés et de dépôts bancaires à terme. Les placements à court terme sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur comptable avoisine leur juste valeur.

Dépôts de garantie

Les dépôts de garantie se composent essentiellement de bons du Trésor et de titres de créance du gouvernement et sont inclus dans les autres actifs dans le bilan. Les dépôts de garantie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur comptable avoisine leur juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Créances sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou dont le recouvrement est considéré comme improbable sont radiées. Les intérêts créditeurs sur les créances sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provision pour pertes sur créances

La Banque PC constitue une provision pour pertes sur créances éventuelles relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière individuelle. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement passé et du rendement actuel, le niveau des provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Titrisation

La Banque PC procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur quelques-unes de ces créances aux fiducies indépendantes. Soit ces fiducies ne sont pas sous le contrôle de la Banque PC, soit elles répondent à la définition de structures d'accueil. Les créances sur cartes de crédit sorties des bilans consolidés lorsque la Banque PC en cède le contrôle et lorsqu'elles sont considérées comme ayant été vendues aux fins comptables conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 12, « Cessions de créances ». Lorsque la Banque PC vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des responsabilités de gestion et certaines responsabilités d'administration ainsi que le droit à des flux de trésorerie futurs, après prise en compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion de ces créances sur cartes de crédit et, par conséquent, un passif de gestion est inscrit. Le passif de gestion est inscrit à sa juste valeur au moment de la constatation initiale. En l'absence de cours du marché pour la gestion d'actifs titrisés, les honoraires à verser à un gestionnaire substitut, dans l'éventualité de la nomination d'un gestionnaire substitut, constituent la base de la détermination de la juste valeur du passif de gestion. Les gains ou les pertes sur la titrisation des créances dépendent en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la cession. La juste valeur des droits conservés correspond à la meilleure estimation de la valeur nette actualisée des flux de trésorerie futurs prévus effectuée à l'aide des meilleures estimations de la direction des hypothèses clés telles que le rendement net, les taux de paiement mensuels, la durée moyenne pondérée, les pertes prévues sur créances sur une base annuelle et les taux d'actualisation. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. Les droits conservés sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur.

Remises de fournisseurs

La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandisage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de référencement et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des stocks vendus et des stocks connexes lors de sa constatation dans les états consolidés des résultats et dans les bilans consolidés. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre du remboursement des frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, pour autant que ces frais soient distincts, différentiels et identifiables.

Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. Les coûts comprennent les coûts des achats, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts comme les frais de transport, qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks saisonniers de marchandise générale de Loblaw, les stocks de Loblaw dans les centres de distribution ainsi que les stocks de Weston Foods sont évalués au coût moyen pondéré. Loblaw utilise la méthode du prix de détail pour évaluer le coût de certains stocks des magasins de détail. Loblaw estime la valeur de réalisation en fonction du montant auquel elle prévoit pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix au détail, moins les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente. Les stocks sont ramenés à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de l'obsolescence, des dommages subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui sont à l'origine de la réduction de valeur des stocks n'existent plus, ou lorsque des signes clairs indiquent une hausse des prix de vente, la réduction de valeur précédemment inscrite est reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux et d'administration indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés. Se reporter à la note 12 pour obtenir plus de renseignements.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 10 à 40 ans dans le cas des bâtiments, va jusqu'à 10 ans pour les améliorations aux bâtiments et varie entre 3 à 16 ans dans le cas du matériel et des équipements. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte, soit la durée du bail, la durée de vie utile estimative du bien et elles peuvent être assorties d'une option de renouvellement lorsqu'une amélioration est apportée après la date d'entrée en vigueur du bail, pour une durée maximale de 25 ans, période qui se rapproche de la durée économique du bien. Le matériel loué aux termes de contrats de location-acquisition est amorti sur la durée du contrat.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou une évolution de la situation indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de retirer ou de transférer des actifs de fabrication de Weston Foods, et de fermer un magasin ou un centre de distribution de Loblaw ou encore de déménager ou de convertir un magasin de Loblaw. Les immobilisations sont également soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des actifs de fabrication de Weston Foods sont regroupés par principales catégories de production, dont les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les flux de trésorerie nets des magasins de Loblaw sont regroupés par marché primaire, dont les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. Si des signes de dépréciation sont observés, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs de façon soutenue pour un groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacune des principales catégories de production de Weston Foods ou pour chacun des magasins de Loblaw est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution de Loblaw, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins auxquels ils offrent leurs services. Toute dépréciation des actifs du réseau de ces magasins de Loblaw peut indiquer qu'il y a aussi une dépréciation des actifs des centres de distribution. S'il est établi que les actifs de Weston Foods ou de Loblaw ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. De plus, la valeur comptable des immobilisations est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrable. Pour Loblaw, ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin lorsque la valeur comptable des actifs excède les flux de trésorerie futurs non actualisés qui sont susceptibles d'en découler.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau des unités d'exploitation. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition plus approfondi doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède leur juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur des unités d'exploitation à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses à long terme qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, le chiffre d'affaires, le bénéfice et les dépenses en immobilisations futurs prévus, les taux d'actualisation et les taux finaux de croissance. Le chiffre d'affaires, le bénéfice et les dépenses en immobilisations futurs prévus sont conformes aux plans stratégiques présentés aux conseils d'administration de GWL et de Loblaw. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût moyen pondéré du capital au sein de l'industrie. Ces estimations et hypothèses pourraient éventuellement changer en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture économique ou de la révision des stratégies commerciales.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par année. On détermine s'il y a dépréciation des actifs incorporels en comparant la juste valeur de l'actif incorporel à durée de vie indéterminée à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'actif incorporel excède sa valeur comptable, l'actif incorporel est considéré comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'actif incorporel excède sa juste valeur, la dépréciation correspond à la différence entre la juste valeur et la valeur comptable, ce qui donnera lieu à une baisse de la valeur comptable des actifs incorporels dans les bilans consolidés et la comptabilisation d'une charge hors caisse au titre de la dépréciation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société détermine la juste valeur de ses marques de commerce et de fabrique à l'aide de la « méthode d'exemption des redevances », qui est un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Afin de déterminer la juste valeur, la direction doit poser des hypothèses à long terme à l'égard du chiffre d'affaires futur prévu, des taux finaux de croissance, des taux de redevance et des taux d'actualisation. Le chiffre d'affaires futur prévu est conforme aux plans stratégiques présentés aux conseils d'administration de GWL et de Loblaw, et les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital de l'industrie, après impôts. Ces estimations et hypothèses pourraient éventuellement changer en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture économique ou de la révision des stratégies commerciales. Les actifs incorporels dont la durée de vie est déterminée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative qui varie de 10 à 30 ans.

Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation. Des renseignements supplémentaires sur les résultats du test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition sont présentés à la note 14.

Conversion des devises

Établissements étrangers autonomes

Les actifs et les passifs des établissements étrangers autonomes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change qui en résultent sont constatés comme partie intégrante des capitaux propres dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. S'il y a une réduction de l'investissement net de la société dans les établissements étrangers autonomes, un montant proportionnel du cumul des autres éléments du résultat étendu est constaté dans le bénéfice net. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens à des taux de change qui avoisinent les taux en vigueur aux dates auxquelles les produits et les charges sont constatés.

Autres

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation, à l'exception des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie qui sont reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu puis reclassés dans le bénéfice net lorsqu'ils sont réalisés. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens à des taux de change qui avoisinent les taux en vigueur aux dates auxquelles les produits et les charges sont constatés.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans une catégorie déterminée, soit à titre d'actifs ou de passifs financiers détenus à des fins de transaction, de placements détenus jusqu'à leur échéance, de prêts ou de créances, d'actifs financiers disponibles à la vente ou d'autres passifs financiers. Les instruments financiers sont inclus dans le bilan de la société et évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les actifs financiers et les passifs financiers ont été initialement réévalués au 1^{er} janvier 2009 afin de tenir compte du risque de crédit et du risque de contrepartie auxquels la société est exposée (se reporter à la note 2). Les gains et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non réalisés, y compris ceux liés aux variations des taux de change sur les actifs financiers disponibles à la vente, sont constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou désigné comme ayant subi une perte de valeur, auquel moment ces gains ou ces pertes non réalisés sont comptabilisés en résultat net. Les coûts de transaction autres que ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, et qui sont donc passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont amortis selon la méthode des intérêts effectifs.

Les classements suivants ont été adoptés :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantis sont désignés comme des actifs détenus à des fins de transaction, à l'exception de certains équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie de Loblaw libellés en dollars américains qui sont désignés comme des éléments constitutifs d'une relation de couverture de flux de trésorerie, et sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente.
- Les débiteurs et autres débiteurs sont classés comme des prêts et des créances.
- Les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme disponibles à la vente, à l'exception du placement de GWL dans les actions échangeables de Papier Domtar (Canada) inc. avant sa vente en 2008, qui est désigné comme détenu à des fins de transaction.
- La dette bancaire, les créditeurs et certaines charges à payer, la dette à court terme, la dette à long terme, les obligations découlant de contrats de location-acquisition, certains autres passifs et les titres de participation ont été classés à titre d'autres passifs financiers.
- Certaines charges à payer ont été classées comme détenues à des fins de transaction.
- Les débentures échangeables de GWL qui, avant d'être rachetées en 2008, pouvaient être échangées contre des actions ordinaires de Domtar Corporation, ont été réévaluées à chaque date de bilan en fonction du cours des actions sous-jacentes.

La société n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à son échéance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme et swaps sur capitaux propres compensent en partie les risques liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de GWL et de Loblaw. Les instruments financiers et non financiers dérivés sous forme de contrats à terme standardisés de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré atténuent les risques courants et prévus liés aux fluctuations des prix des marchandises et des taux de change. Les conventions et les notes d'orientation proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de négociation ou de spéculation.

Tous les instruments dérivés sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur. Les instruments dérivés ont été initialement réévalués au 1^{er} janvier 2009 afin de tenir compte du risque de crédit de la société et du risque de crédit de ses contreparties (se reporter à la note 2). Les instruments non financiers dérivés, tels que certains contrats liés au prix des marchandises, sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur, à moins qu'ils ne soient exonérés de ce traitement parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou d'utilisation. Les instruments dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation, essentiellement par l'analyse des flux de trésorerie actualisés (se reporter à la note 27).

Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs à court terme ou à long terme selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice net, à moins que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ne soit appliquée.

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables ainsi que certains contrats à terme sur marchandises utilisés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des prix des marchandises (se reporter à la note 26). La société évalue si ces instruments dérivés continuent de compenser très efficacement la variation des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsqu'il est prévu qu'un dérivé ne sera plus hautement efficace, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée. La tranche inefficace de la couverture, le cas échéant, est comprise dans le bénéfice net de la période considérée.

Débetures échangeables

Avant leur rachat de 2008, les débetures échangeables à 3 % de GWL faisaient l'objet d'une réévaluation à chaque date de bilan en fonction du cours des actions sous-jacentes, et tout changement de valeur était inscrit dans le bénéfice d'exploitation.

Impôts sur le bénéfice

La méthode axée sur le bilan est utilisée pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés. L'incidence, sur les actifs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification entre en vigueur ou pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

Avantages sociaux futurs

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. La société offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée à certains de ses employés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance dentaire. La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Régimes de retraite à prestations déterminées

Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux de la société, y compris les avantages complémentaires de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les prestations d'invalidité de longue durée, s'appuient sur des évaluations actuarielles. Ces dernières sont établies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les meilleures estimations du taux d'actualisation de la direction, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi et le taux de mortalité. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur de marché à la date de mesure puis sont ajustés pour tenir compte des cotisations de l'employeur entre la date de mesure et la fin de l'exercice. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de mesure,

Notes afférentes aux états financiers consolidés

en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des employés actifs. Le gain ou la perte actuariel net non amorti qui excède de 10 % le plus élevé de ces montants, soit l'obligation au titre des prestations constituées, soit la juste valeur des actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice, est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des employés actifs en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, sauf si le régime couvre essentiellement des membres inactifs, auquel cas l'amortissement se fait sur l'espérance de vie. La période d'amortissement des régimes de retraite à prestations déterminées varie de 8 à 25 ans, avec une moyenne pondérée de 11 ans. La période d'amortissement des régimes d'avantages complémentaires de retraite varie de 7 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 15 ans. Le montant net du gain ou de la perte actuariel non amorti relatif aux avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations d'invalidité de longue durée est amorti sur une période ne dépassant pas trois ans.

L'actif ou le passif net au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse de retraite et il est comptabilisé dans les autres actifs ou les autres passifs.

Régimes de retraite à cotisations déterminées et régimes de retraite interentreprises

Les coûts des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises sont passés en charges à mesure que les cotisations sont à payer.

Régimes d'options sur actions et régime de droits à la plus-value d'actions

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif relatifs aux attributions d'options sur actions des employés qui prévoient le règlement sous forme d'actions ou de paiement en espèces de la plus-value des actions, au gré du salarié, et aux attributions des droits à la plus-value d'actions qui seront réglés en espèces selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires à la date du bilan sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits.

Régime d'unités d'actions restreintes (« UAR »)

La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits, pour chaque unité d'action restreinte attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions restreintes sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des ajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de performance. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation de la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (« UAD »)

Des membres du conseil d'administration de GWL et de Loblaw, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir annuellement de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires annuels et jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisé selon le nombre d'unités en circulation et le cours des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw à la date du bilan. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants (« UAVD »)

En vertu de ce régime, les hauts dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité des primes du Programme incitatif à court terme (« PICT ») qu'ils ont reçues au cours de toute année donnée, sous réserve d'un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant, au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé. Toutes les unités détenues par un haut dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du haut dirigeant, quelle que soit la raison. Le haut dirigeant qui choisit de participer au régime doit le faire irrévocablement, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités octroyées pour toute année sera déterminé en divisant les primes du PICT assujetties au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé par la valeur des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw à la date à laquelle les primes seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions à versement différé sera calculée par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation.

Régime d'actionnariat à l'intention des employés (« RAE »)

GWL et Loblaw maintiennent un régime d'actionnariat à l'intention des employés qui permet à ces derniers d'acquérir des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. GWL et Loblaw versent à leurs régimes respectifs une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque employé, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours ainsi que des activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, aux impôts sur le bénéfice, aux avantages sociaux futurs et aux dépréciations d'immobilisations, reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés. Les marchés du crédit illiquides, des capitaux propres volatils, les devises, les marchés de l'énergie et le déclin des dépenses à la consommation ont tous contribué à l'accroissement de l'incertitude liée à ces estimations et hypothèses. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels pourraient largement différer de ces estimations. La variation de ces estimations entraînée par une conjoncture fluctuante sera reflétée dans les états financiers des exercices futurs.

Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

Les actifs incorporels de Loblaw, qui étaient auparavant inclus dans les autres actifs au bilan, sont maintenant présentés au poste « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » du bilan. À la fin de l'exercice 2009, ces actifs incorporels totalisaient 10 \$ (11 \$ en 2008).

Normes comptables futures

Regroupements d'entreprises

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », qui remplacera le chapitre 1581 portant le même titre ainsi que le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces normes permettront d'harmoniser les PCGR du Canada avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les modifications apportées établissent les principes et les conditions qui régissent la manière dont une entreprise comptabilise et évalue la juste valeur de certains actifs et passifs qui ont été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, y compris les participations ne donnant pas le contrôle, la contrepartie conditionnelle et certaines éventualités acquises. En vertu des modifications, les coûts d'opération et de restructuration liés à l'acquisition doivent être passés en charges au moment où ils sont engagés, et non capitalisés à titre de composante du regroupement d'entreprises. Ces modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure, et leur application anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers.

Accords de prestations multiples générateurs de produits

Le 24 décembre 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN ») a publié l'abrégé CPN-175, Accords de prestations multiples générateurs de produits, qui remplace le CPN-142, du même titre. L'abrégé fournit des directives sur la détermination et la comptabilisation des multiples activités génératrices de produits et exige plus particulièrement qu'un fournisseur répartisse la contrepartie entre les prestations multiples, en fonction de leurs prix de vente relatifs. L'abrégé doit être appliqué prospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, mais l'adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cet abrégé sur ses états financiers.

2. MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Normes comptables mises en œuvre en 2009

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En novembre 2007, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » et à la NOC-11, Entreprises en phase de démarrage, a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » (le « chapitre 3064 »), qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », a retiré le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », et a modifié le CPN-27, Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation, afin qu'il ne s'applique plus aux entités qui ont adopté le chapitre 3064. Ces modifications, de concert avec le chapitre 3064, fournissent des directives pour la constatation d'actifs incorporels, y compris les actifs générés en interne dans le cadre d'activités de recherche et de développement, ce qui assure le traitement uniforme de tous les actifs incorporels, peu importe s'ils ont été acquis séparément ou générés en interne. La société a adopté ces exigences rétroactivement en date du 1^{er} janvier 2009, avec retraitement des résultats de l'exercice précédent. Le retraitement des résultats de l'exercice précédent a donné lieu à une augmentation de 29 \$ des frais de vente et d'administration, à une diminution de 35 \$ de l'amortissement, à une augmentation de 1 \$ de la charge d'impôts futurs et à une augmentation de 3 \$ de la participation sans contrôle, ce qui s'est traduit par une augmentation de 2 \$ du bénéfice net de 2008. Le retraitement des résultats de l'exercice précédent a également donné lieu à une baisse de 42 \$ des autres actifs, à une diminution de 17 \$ des bénéfices non répartis, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, à une baisse de 15 \$ du passif d'impôts futurs et à une diminution de 10 \$ de la participation sans contrôle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Risque de crédit et juste valeur des risques financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le CPN a publié le CPN-173, Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. Le Comité est arrivé au consensus que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de ses contreparties devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Selon les dispositions transitoires, l'abrégié doit être appliqué rétrospectivement, sans retraitement des résultats des périodes précédentes. Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, ont été réévalués au 1^{er} janvier 2009 afin de tenir compte du risque de crédit de la société et du risque de crédit de ses contreparties. Par conséquent, la société a comptabilisé dans son bilan consolidé une baisse de 12 \$ des autres actifs, une diminution de 4 \$ des autres passifs, une diminution de 3 \$ de la participation sans contrôle, une augmentation de 1 \$ du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, ainsi qu'une baisse de 4 \$ des bénéfices non répartis, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle.

Instruments financiers – informations à fournir

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », afin d'y inclure des obligations d'information supplémentaires concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et du risque d'illiquidité. Les modifications apportées établissent une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Le chapitre modifié s'applique aux états financiers annuels des exercices terminés après le 30 septembre 2009. Par conséquent, la société a fourni ces informations supplémentaires pour l'exercice 2009 (se reporter à la note 27). L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société.

Normes comptables mises en œuvre en 2008

Informations à fournir sur le capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation

En 2008, la société a adopté trois nouvelles normes relatives à la présentation de l'information, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société.

Stocks

En date du 1^{er} janvier 2008, la société a adopté le chapitre 3031 qui a été publié par l'ICCA en juin 2007 et remplace le chapitre 3030 portant le même intitulé.

Les ajustements transitoires qui découlent de la mise en application du chapitre 3031 sont constatés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis pour 2008. Lors de la mise en application de ces exigences, une réduction du solde d'ouverture des stocks de 67 \$ et une baisse correspondante de 27 \$ du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 25 \$ et de la participation sans contrôle de 15 \$, ont été comptabilisées au bilan consolidé par suite essentiellement de l'application par Loblaw d'une méthode de détermination du coût uniforme à tous les stocks dont la nature et l'utilisation sont semblables.

3. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

La société a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de T&T Supermarket Inc. (« T&T ») au cours du troisième trimestre de 2009 pour une contrepartie en espèces de 200 \$, dont une tranche de 191 \$ a été versée à la date d'acquisition. Loblaw a également pris en charge un passif de 34 \$ lié aux actions privilégiées émises par T&T à l'intention d'un fournisseur avant l'acquisition. Le passif augmentera avec le rendement des activités de T&T, et l'augmentation du passif sera passée en charges au fur et à mesure qu'elle surviendra. Des coûts d'acquisition de 4 \$ ont été engagés dans le cadre de l'acquisition. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation depuis la date d'acquisition ont été pris en compte par la société.

À la fin de l'exercice 2009, les actions privilégiées étaient classées dans les autres passifs au bilan consolidé. Il pourrait y avoir rachat ou achat des actions privilégiées si certains événements devaient survenir, notamment l'écoulement de cinq ans suivant la date de clôture de l'acquisition. Le détenteur des actions privilégiées pourrait prolonger cette période de cinq années supplémentaires si certaines conditions sont respectées. Le passif lié aux actions privilégiées peut être réglé contre des espèces, des actions ordinaires de Loblaw ou une combinaison des deux, au gré de Loblaw.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente la répartition du coût d'acquisition préliminaire, selon l'évaluation de la juste valeur faite par Loblaw :

Actifs nets acquis :	
Stocks	39 \$
Autres actifs à court terme	7
Immobilisations	73
Écart d'acquisition	131
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée (marques de commerce et de fabrique)	51
Actifs incorporels à durée de vie déterminée	14
Passif à court terme	(60)
Autres passifs	(39)
Impôts futurs	(16)
Contrepartie en espèces	200 \$

Dans le cadre de l'acquisition de T&T, Loblaw a également acquis certains actifs nets en contrepartie de 5 \$.

L'écart d'acquisition lié à ces opérations n'est pas déductible à des fins fiscales.

En 2009, Loblaw a établi un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD »), aux termes duquel les porteurs d'actions ordinaires admissibles peuvent choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes trimestriels réguliers dans l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de Loblaw sans avoir à payer de commission, de frais d'administration ni de droits de courtage. La société a choisi de participer au RRD en y affectant environ 160 millions d'actions ordinaires de Loblaw qu'elle possédait. Par suite de l'émission d'actions ordinaires aux termes du RRD en 2009, la participation de la société dans Loblaw s'est accrue et a été comptabilisée à titre d'acquisition progressive de Loblaw par la société, ce qui a donné lieu à une augmentation de l'écart d'acquisition de 9 \$ (se reporter à la note 14).

Au cours du quatrième trimestre de 2009, Loblaw a racheté, aux fins d'annulation, 1,7 million de ses actions ordinaires (aucune action en 2008) pour une contrepartie de 56 \$ (néant en 2008). Par conséquent, la participation de la société dans Loblaw s'est accrue et a été comptabilisée à titre d'acquisition progressive de Loblaw par la société, ce qui a donné lieu à une augmentation de l'écart d'acquisition de 11 \$ (se reporter à la note 14).

En 2008, Weston Foods a acheté une boulangerie de produits surgelés en Ontario, au Canada, pour une contrepartie en espèces de 10 \$. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis est constituée de stocks de 1 \$ et d'immobilisations de 10 \$, déduction faite des passifs à court terme de 1 \$.

Dans le cours normal de ses activités, Loblaw peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins qu'elle détient. En 2009, elle a acquis 3 magasins franchisés (1 magasin franchisé en 2008) pour une contrepartie en espèces de 6 \$ (1 \$ en 2008), ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 5 \$ (1 \$ en 2008).

4. CESSIONS DE DIVISIONS

Le 1^{er} décembre 2008, Weston Foods a vendu l'actif net de sa division de produits laitiers et d'embouteillage pour un produit en espèces de 467 \$, ce qui a donné lieu à un gain de 335 \$ avant impôts (281 \$, déduction faite des impôts). La valeur comptable de l'actif net vendu comprenait des immobilisations de 54 \$, un écart d'acquisition de 11 \$ et un fonds de roulement négatif de 6 \$. Avant la clôture de l'opération, Weston Foods a versé à Loblaw la somme de 65 \$ en échange de son consentement à conclure un contrat d'approvisionnement à long terme avec la division de produits laitiers et d'embouteillage. Loblaw constatera ce paiement dans son bénéfice d'exploitation sur la durée du contrat au fur et à mesure que les produits sont achetés. La division de produits laitiers et d'embouteillage a généré un chiffre d'affaires de 543 \$ et un bénéfice d'exploitation de 47 \$ pour Weston Foods en 2008. La charge d'amortissement s'est établie à 6 \$ en 2008.

En 2008, Loblaw s'est départie de ses services alimentaires pour générer un produit de 36 \$ qui a entraîné un gain avant impôts de 22 \$ dans le bénéfice d'exploitation (16 \$, déduction faite des impôts).

5. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 21 janvier 2009, Dunedin Holdings S.à.r.l. (« Dunedin »), filiale de GWL, a vendu sa division américaine de produits de boulangerie frais (la « division de produits de boulangerie frais aux États-Unis ») à Grupo Bimbo, S.A.B. de C.V., vente qui a généré un produit brut et net de 3 107 \$ (environ 2 500 \$ US, y compris des actifs portant intérêt d'environ 125 \$ US). La valeur comptable de l'actif net vendu se chiffre à 2 168 \$, y compris l'écart d'acquisition et les actifs incorporels se chiffrant à 1 421 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Dans le cadre de la vente et du processus de vente normal d'une division, Dunedin a convenu d'indemniser Grupo Bimbo si les déclarations et garanties se révélaient inexactes ou si elle ne parvenait pas à respecter les ententes et clauses restrictives prévues dans la convention d'achat et de vente. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et certaines n'ont aucune limite quant à la durée. Les dispositions d'indemnisation pourraient entraîner des sorties de trésorerie futures et des charges à l'état des résultats. La société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le passif éventuel total maximal qu'elle pourrait devoir inscrire, puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximal éventuel et que les montants dépendent d'éventualités futures dont la nature et la probabilité sont imprévisibles.

Le tableau qui suit reflète les résultats des activités abandonnées présentés dans les états consolidés des résultats :

	2009 ¹⁾	2008
Chiffre d'affaires	145 \$	2 422 \$
Bénéfice d'exploitation	9	218
Gain à la vente d'une division ²⁾	939	
Intérêts débiteurs et autres frais de financement ³⁾	(1)	(10)
Bénéfice avant l'élément suivant :	949	228
Impôts sur le bénéfice	41	41
Bénéfice découlant des activités abandonnées	908 \$	187 \$

¹⁾ Reflète les résultats de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis jusqu'à la date de la vente, le 21 janvier 2009, et le gain à la vente d'une division.

²⁾ Déduction faite de la perte de 110 \$ au titre de l'écart de conversion cumulatif associé à la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis qui était auparavant présentée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui a été reclassée (se reporter à la note 25).

³⁾ Le calcul du bénéfice découlant des activités abandonnées ne comprend aucun intérêt débiteur attribué à ces activités.

Les actifs destinés à la vente et les passifs connexes s'établissaient comme suit à la fin de l'exercice 2008 :

	2008
Actifs d'exploitation à court terme destinés à la vente	
Débiteurs	219 \$
Stocks	40
Charges payées d'avance et autres actifs	211
Immobilisations	618
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	1 364
Impôts futurs	136
	2 588 \$

	2008
Passifs d'exploitation à court terme destinés à la vente	
Dette bancaire	22 \$
Créditeurs et charges à payer	354
Impôts sur le bénéfice	52
Impôts futurs	2
Autres passifs	190
	620 \$

Le tableau qui suit présente les rentrées (sorties) nettes liées aux activités abandonnées.

	2009 ¹⁾	2008
(Sorties) rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	(105) \$	247 \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	3 107	(50)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	15	(9)
Rentrées nettes liées aux activités abandonnées	3 017 \$	188 \$

¹⁾ Reflète le produit de la vente et les flux de trésorerie de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis jusqu'à la date de la vente, soit le 21 janvier 2009.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

6. INTÉRÊTS DÉBITEURS ET AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT

	2009	2008
Intérêts sur la dette à long terme	371 \$	396 \$
Perte liée au remboursement d'une dette (note 18)	49	
Intérêts débiteurs sur les instruments dérivés financiers (note 26)	3	2
Autres frais de financement ¹⁾	(33)	(15)
Intérêts créditeurs nets à court terme (note 9)	(20)	(13)
Intérêts créditeurs sur des dépôts de garantie	(4)	(12)
Dividendes sur les titres de participation	18	22
Intérêts capitalisés dans les immobilisations	(21)	(20)
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	363 \$	360 \$

¹⁾ Les autres frais de financement pour 2009 comprennent des produits hors caisse de 13 \$ (charge hors caisse de 11 \$ en 2008) découlant de l'ajustement à la juste valeur du contrat de vente à terme de Weston Holdings Limited (« WHL »), filiale de GWL, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, qui a été conclu en 2001 et viendra à échéance en 2031. Cet ajustement est un élément hors caisse résultant des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw que détient WHL. WHL ne constate aucune variation du cours du marché associée aux actions ordinaires de Loblaw qu'elle détient. Toute somme en espèces versée au titre des contrats à terme pourrait être compensée par la vente d'actions ordinaires de Loblaw. Les autres frais de financement comprennent également des produits de 36 \$ (43 \$ en 2008) au titre de l'accroissement de la valeur du contrat à terme, déduction faite des coûts de 16 \$ (17 \$ en 2008) afférents au contrat de vente à terme de WHL.

En 2009, des intérêts débiteurs nets de 403 \$ (407 \$ en 2008) ont été comptabilisés relativement aux actifs financiers et aux passifs financiers qui n'étaient pas désignés comme détenus à des fins de transaction. En outre, des produits de 19 \$ (37 \$ en 2008) découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme détenus principalement par Dunedin et certaines de ses sociétés affiliées ainsi que par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de Loblaw, ont été constatés à titre d'intérêts créditeurs nets à court terme.

Les intérêts sur la dette et les dividendes sur les titres de participation versés en 2009 ont totalisé 511 \$ (561 \$ en 2008), et les intérêts perçus en 2009 à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie ont totalisé 93 \$ (167 \$ en 2008).

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2009	2008 ¹⁾
Taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	30,4 %	30,9 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfice dans des territoires dont les taux d'imposition diffèrent des taux canadiens prévus par la loi	(1,6)	(2,8)
Avantage non constaté lié aux pertes de change et à l'incidence de la reprise de pertes résultant d'un écart de conversion cumulatif	4,4	
Montants non imposables et non déductibles (y compris les gains/pertes en capital et les dividendes)	8,5	(4,5)
Incidence des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs	(0,2)	
Incidence de l'issue de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent et autres	(1,4)	2,3
Taux d'imposition effectif applicable au bénéfice découlant des activités poursuivies avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle	40,1 %	25,9 %

¹⁾ Retraité – se reporter à la note 2.

Le montant net des impôts sur le bénéfice payés en 2009 s'est élevé à 299 \$ (133 \$ en 2008).

L'incidence cumulative sur les actifs et passifs d'impôts futurs des modifications des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada est constatée dans les états financiers consolidés au moment où ces taux deviennent pratiquement en vigueur. Par conséquent, en 2009, une réduction nette de 1 \$ (néant en 2008) de la charge d'impôts futurs a été constatée par suite de la variation des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

L'incidence sur les impôts sur le bénéfice des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2009	2008 ¹⁾
Créditeurs et charges à payer	72 \$	71 \$
Autres passifs	166	163
Report de pertes en avant (échéant de 2015 à 2029)	121	117
Immobilisations	(295)	(319)
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	11	(29)
Autres actifs	(217)	(188)
Autres	21	17
Passifs d'impôts futurs nets	(121) \$	(168) \$

	2009	2008 ¹⁾
Comptabilisation aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôts futurs		
À court terme	87 \$	69 \$
À long terme	61	36
	148	105
Passifs d'impôts futurs		
À long terme	(269)	(273)
	(269)	(273)
Passifs d'impôts futurs nets	(121) \$	(168) \$

¹⁾ Retraité – se reporter à la note 2.

8. BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE DÉCOULANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

	2009	2008 ¹⁾
Bénéfice net découlant des activités poursuivies	127 \$	647 \$
Dividendes réglementaires sur actions privilégiées du capital-actions	(44)	(47)
Bénéfice net découlant des activités poursuivies attribuable aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice de base par action	83 \$	600 \$
Diminution du bénéfice net attribuable à la dilution associée à Loblaw	(2)	
Bénéfice net découlant des activités poursuivies attribuable aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	81 \$	600 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 22)	129,1	129,1
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions) ²⁾		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ayant servi au calcul du bénéfice dilué (en millions)	129,1	129,1
Bénéfice net de base par action ordinaire découlant des activités poursuivies (en dollars)	0,64 \$	4,65 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire découlant des activités poursuivies (en dollars)	0,63 \$	4,65 \$

¹⁾ Retraité – se reporter à la note 2.

²⁾ Les options sur actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen du marché des actions ordinaires de GWL ne sont pas prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire découlant des activités poursuivies. Par conséquent, pour 2009, 1 252 630 options sur actions (1 303 182 options sur actions en 2008) à un prix d'exercice moyen pondéré par action ordinaire de 85,92 \$ (86,54 \$ en 2008) ont été exclues du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire découlant des activités poursuivies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le tableau qui suit présente les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux 31 décembre 2009 et 2008.

	2009	2008
Trésorerie	294 \$	85 \$
Équivalents de trésorerie – placements à court terme échéant dans un délai d'au plus 90 jours :		
Dépôts bancaires à terme	1 140	101
Bons du Trésor	1 446	656
Titres de créance du gouvernement	99	107
Papier commercial de sociétés	389	450
Obligations étrangères		47
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 368 \$	1 446 \$

À la fin de l'exercice 2009, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie comprenaient un montant de 2 220 \$ US (2 129 \$ US en 2008) détenu principalement par Dunedin et certaines de ses sociétés affiliées ainsi que par Glenhuron.

La société a constaté une perte de change non réalisée de 327 \$ (gain de 451 \$ en 2008) par suite de la conversion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie libellés en dollars américains, dont une perte de 165 \$ (gain de 233 \$ en 2008) qui avait trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Loblaw a constaté une perte de change non réalisée de 146 \$ (gain de 210 \$ en 2008) par suite de la conversion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie libellés en dollars américains, dont une perte de 59 \$ (gain de 87 \$ en 2008) qui avait trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. La perte de change non réalisée restante de 181 \$ (gain de 241 \$ en 2008) comprend une perte de 106 \$ (gain de 146 \$ en 2008) liée à la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par les établissements étrangers de GWL. En 2009, des pertes de change de 225 \$ (néant en 2008) liées à une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme en dollars américains détenus par Dunedin et certaines de ses sociétés affiliées ont été prises en compte dans le bénéfice d'exploitation, et le solde a été constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

La perte (le gain en 2008) de Loblaw découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie est compensée par la constatation, dans le bénéfice d'exploitation et les autres éléments du résultat étendu, d'un gain de change non réalisé de 145 \$ (perte de 208 \$ en 2008) sur les swaps de devises (se reporter à la note 26).

10. DÉBITEURS

Le tableau qui suit présente les composantes des débiteurs aux 31 décembre 2009 et 2008.

	2009	2008
Créances sur cartes de crédit	2 128 \$	2 206 \$
Montant titrisé	(1 725)	(1 775)
Créances sur cartes de crédit, montant net	403	431
Autres débiteurs	448	527
Débiteurs	851 \$	958 \$

Créances sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque PC, procède à la titrisation de certaines créances sur cartes de crédit en vendant ces dernières à des fiduciaires indépendantes qui émettent des titres portant intérêt. Lorsque la Banque PC vend des créances sur cartes de crédit, elle conserve ses responsabilités de gestion et certaines responsabilités d'administration, ainsi que des droits à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Les droits conservés ont été désignés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur dans les débiteurs. La juste valeur des droits conservés a été évaluée selon les meilleures estimations de la direction quant à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des hypothèses clés. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiduciaires indépendantes et, par conséquent, un passif de gestion est comptabilisé.

En 2009, aucune créance sur cartes de crédit supplémentaire (créances de 300 \$ en 2008) n'a été titrisée, et la titrisation n'a donné lieu à aucun gain (1 \$ en 2008) découlant de la vente initiale. En 2009, la Banque PC a racheté, auprès d'une fiduciaire indépendante, une tranche de 50 \$ (néant en 2008) des coparticipations dans les créances titrisées et elle a racheté une tranche supplémentaire de 90 \$ après la fin de l'exercice. Une tranche des créances titrisées détenue dans la facilité liée à une fiduciaire indépendante a été renouvelée pour une période de 364 jours en 2009. En 2009, la Banque PC a reçu des produits de

Notes afférentes aux états financiers consolidés

235 \$ (176 \$ en 2008) liés principalement aux droits de la Banque PC aux flux de trésorerie excédentaires générés par la titrisation des créances sur cartes de crédit. Une diminution du passif de gestion de 3 \$ (augmentation de 1 \$ en 2008) a été constatée sur la titrisation au cours de l'exercice et le passif de gestion s'établissait à 8 \$ (11 \$ en 2008) à la fin de l'exercice. Le recours des fiduciaires à l'égard des actifs de la Banque PC se limite au solde de garantie de 121 \$ (124 \$ en 2008) de la Banque PC, ainsi qu'à une lettre de garantie visant un montant de 116 \$ (116 \$ en 2008) d'une tranche du montant titrisé (se reporter à la note 29).

Le montant net des pertes sur créances de 21 \$ (35 \$ en 2008) comprend des pertes sur créances de 139 \$ (99 \$ en 2008) sur le portefeuille total de créances sur cartes de crédit, déduction faite des pertes sur créances de 118 \$ (64 \$ en 2008) relatives aux créances sur cartes de crédit titrisées.

Le tableau qui suit montre la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2009. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2009	Variation des hypothèses	
		10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés	13 \$		
Taux de paiement (mensuel)	45,46 %	(1) \$	(2) \$
Durée moyenne pondérée (années)	0,7		
Pertes prévues sur créances	7,11 %	(2) \$	(4) \$
Taux d'actualisation annuel appliqué aux flux de trésorerie résiduels	6,44 %		
Rendement net	13,55 %	(4) \$	(8) \$
Coût des fonds	2,34 %	(1) \$	(1) \$

Les flux de trésorerie liés aux opérations de titrisation se détaillent comme suit :

	2009	2008
(Rachat de coparticipations) produit tiré de nouvelles opérations de titrisation	(50) \$	300 \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	244 \$	177 \$

Les créances sur cartes de crédit qui étaient en souffrance à la fin de 2009, d'un montant de 7 \$ (7 \$ en 2008), ne sont pas classées comme douteuses étant donné qu'elles sont en souffrance depuis moins de 90 jours et que la plupart de ces créances devraient vraisemblablement être réglées. Tout solde sur créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours ou dont la probabilité du recouvrement est considérée comme mince est radié. La concentration du risque de crédit au titre des débiteurs est limitée étant donné la diversité de la clientèle de la société. Le risque de crédit sur les créances sur cartes de crédit est géré de la manière décrite à la note 28.

Autres débiteurs

Les autres débiteurs se composent essentiellement de créances de franchisés indépendants, de magasins associés et de comptes indépendants de Loblaw ainsi que de créances relatives aux clients de Weston Foods. Les autres débiteurs qui sont en souffrance mais non encore douteux totalisaient 54 \$ à la fin de 2009 (86 \$ en 2008), dont une tranche d'un montant minimal était en souffrance depuis plus de 60 jours.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

11. PROVISIONS POUR CRÉANCES

La société maintient la provision pour créances comptabilisée dans les bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes sur créances sur cartes de crédit et les pertes sur les autres créances. Les créances relatives aux cartes de crédit de la Banque PC, aux magasins associés et aux comptes indépendants de Loblaw et aux clients de Weston Foods sont présentées dans les débiteurs aux bilans consolidés, déduction faite des provisions. Le tableau suivant présente l'évolution des créances de la société :

Créances sur cartes de crédit	2009	2008
Provisions au début de l'exercice	(15) \$	(13) \$
Provisions pour pertes	(21)	(35)
Recouvrements	(9)	(14)
Radiations	29	47
Provisions à la fin de l'exercice	(16) \$	(15) \$

Autres créances	2009	2008
Provisions au début de l'exercice	(32) \$	(44) \$
Provisions pour pertes	(102)	(84)
Radiations	107	96
Provisions à la fin de l'exercice	(27) \$	(32) \$

12. STOCKS

	2009	2008
Matières premières et fournitures	36 \$	41 \$
Produits finis	2 174	2 266
Stocks	2 210 \$	2 307 \$

Le coût des stocks vendus pour 2009 comprend un amortissement de 44 \$ (44 \$ en 2008).

Le montant des stocks inscrit à la fin de l'exercice 2009 tient compte d'une charge de 15 \$ (16 \$ en 2008) correspondant à la réduction de valeur des stocks comptabilisée afin de les ramener à la valeur de réalisation nette. Les stocks précédemment dévalués n'ont fait l'objet d'aucune reprise, leur valeur étant toujours considérée comme inférieure à leur coût.

13. IMMOBILISATIONS

	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	494 \$		494 \$	556 \$		556 \$
Propriétés en cours d'aménagement	191		191	164		164
Terrains	1 862		1 862	1 773		1 773
Bâtiments	6 099	1 703 \$	4 396	5 699	1 541 \$	4 158
Matériel et agencements	5 488	3 779	1 709	5 029	3 501	1 528
Améliorations aux bâtiments et améliorations locatives	583	278	305	562	260	302
	14 717	5 760	8 957	13 783	5 302	8 481
Bâtiments et matériel loués aux termes de contrats de location-acquisition	180	117	63	171	110	61
Immobilisations	14 897 \$	5 877 \$	9 020 \$	13 954 \$	5 412 \$	8 542 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le montant inscrit au titre des terrains et des bâtiments comprend une tranche de 58 \$ (68 \$ en 2008) liée à des propriétés destinées à la vente. Loblaw a comptabilisé une charge de dépréciation des immobilisations de 27 \$ (29 \$ en 2008) ainsi qu'un montant de 19 \$ (18 \$ en 2008) représentant d'autres charges. En outre, Weston Foods a comptabilisé une charge de dépréciation des immobilisations de 1 \$ (néant en 2008) et un amortissement accéléré de 2 \$ (2 \$ en 2008).

En 2009, Loblaw a conclu l'achat d'un centre de distribution pour une contrepartie de 140 \$, plus les frais de clôture. Loblaw a pris en charge un emprunt hypothécaire de 96 \$ dans le cadre de cet achat, dont une tranche de 2 \$ est inscrite dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme (se reporter à la note 18).

14. ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels s'établissent comme suit :

	2009			2008		
	Weston Foods	Loblaw	Total	Weston Foods	Loblaw	Total
Écarts d'acquisition au début de l'exercice	169 \$	947 \$	1 116 \$	157 \$	946 \$	1 103 \$
Écarts d'acquisition acquis au cours de l'exercice ¹⁾		156	156		1	1
Cession de divisions (note 4)				(11)		(11)
Réduction de valeur des écarts d'acquisition ²⁾	(73)		(73)			
Incidence de la conversion des devises	(4)		(4)	23		23
Écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	92	1 103	1 195	169	947	1 116
Marques de commerce et de fabrique	13	51	64	13		13
Autres actifs incorporels	5	32	37	5	11	16
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	110 \$	1 186 \$	1 296 \$	187 \$	958 \$	1 145 \$

¹⁾ Les écarts d'acquisition acquis en 2009 comprennent un montant de 131 \$ lié à l'acquisition de T&T par Loblaw, un montant de 9 \$ lié à la participation de la société au RRD de Loblaw, un montant de 11 \$ lié au rachat par Loblaw de 1,7 million de ses actions ordinaires ainsi qu'un montant de 5 \$ (1 \$ en 2008) lié à l'acquisition par Loblaw de magasins franchisés (se reporter à la note 3).

²⁾ Par suite de la vente de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis (se reporter à la note 5), Weston Foods a procédé à une restructuration de ses autres activités. Cette restructuration a modifié la composition des unités d'exploitation de Weston Foods aux fins du test de dépréciation des écarts d'acquisition. Ainsi, Weston Foods a inscrit, au premier trimestre de 2009, une réduction de valeur de l'écart d'acquisition se rapportant aux activités de confection de biscuits anglais, de biscuits, de cornets et de gaufrettes.

Les marques de commerce et de fabrique Loblaw sont des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Les autres actifs incorporels ont une durée de vie définie et sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, qui va de 10 à 30 ans.

Au cours des quatrièmes trimestres de 2009 et de 2008, la société a soumis les écarts d'acquisition à un test de dépréciation annuel et a établi que la valeur comptable des écarts d'acquisition n'avait subi aucune perte de valeur.

15. AUTRES ACTIFS

	2009	2008 ¹⁾
Dépôts de garantie	348 \$	560 \$
Contrats à terme sur capitaux propres de WHL non réalisés à recevoir (note 26)	446	397
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	381	324
Placements dans des franchises et autres créances	201	204
Swaps de devises non réalisés à recevoir (note 26)	187	107
Autres	93	111
Autres actifs	1 656 \$	1 703 \$

¹⁾ Retraité – se reporter à la note 2.

En 2008, GWL a vendu son placement dans Papier Domtar (Canada) inc., qui était inclus dans les autres actifs, en contrepartie de 144 \$, produit qu'elle a affecté au règlement de son obligation aux termes des débentures échangeables (se reporter à la note 18). La juste valeur du placement dans Papier Domtar (Canada) inc. se fonde sur le cours des actions ordinaires de Papier Domtar (Canada) inc.

Le poste « Autres » du tableau précédent comprend des swaps de taux d'intérêt non réalisés à recevoir de 15 \$ (21 \$ en 2008) et des charges de néant (7 \$ en 2008) se rapportant à un contrat à terme d'achat d'électricité (se reporter à la note 26).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite et autres régimes

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société à l'égard de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par des lettres de garantie émises par de grandes banques canadiennes. Les régimes de retraite à prestations déterminées de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

Au Canada, la société a mis en place un régime de retraite national à cotisations déterminées à l'intention des employés en 2006. Le choix a été offert à tous les employés admissibles de participer à ce régime et de convertir leurs prestations de retraite déjà constituées ou de continuer à participer à leur régime de retraite à prestations déterminées existant. Les nouveaux employés ne peuvent participer qu'au régime de retraite national à cotisations déterminées.

La société propose également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée à certains de ses employés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance dentaire. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux employés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service, tandis que le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est offert aux employés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes de soins de santé complémentaires de retraite aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure.

Capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite canadiens à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de la capitalisation ») ont été établies au 31 décembre 2006, au 31 décembre 2007 ou au 31 décembre 2008. La société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans; ainsi, les prochaines évaluations de la capitalisation pour les régimes susmentionnés seront réalisées aux 31 décembre 2009, 2010 ou 2011. Les plus récentes évaluations de la capitalisation des régimes de retraite américains à prestations déterminées ont été établies au 1^{er} janvier 2009. La société est tenue de présenter les évaluations de la capitalisation américaines chaque année; les prochaines évaluations de capitalisation seront donc effectuées au 1^{er} janvier 2010.

Le total des paiements en espèces versés par la société en 2009, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises et aux régimes d'assurance-invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et autres régimes sans capitalisation, s'élève à 217 \$ (232 \$ en 2008).

En 2010, la société prévoit verser des cotisations d'environ 120 \$ aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles qui seront achevées, selon le rendement du marché et selon les exigences réglementaires. En 2010, la société prévoit également verser des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et des autres régimes sans capitalisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Situation des régimes de retraite et des autres régimes

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2009			2008		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	1 311 \$	21 \$	1 332 \$	1 456 \$	36 \$	1 492 \$
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	58	1	59	(183)	2	(181)
Cotisations de l'employeur	130	13	143	152	11	163
Cotisations des employés	3		3	3	1	4
Prestations versées	(123)	(27)	(150)	(105)	(27)	(132)
Transferts au régime national de retraite à cotisations déterminées				(25)		(25)
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	(7)		(7)	13	(2)	11
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 372 \$	8 \$	1 380 \$	1 311 \$	21 \$	1 332 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	1 483 \$	343 \$	1 826 \$	1 563 \$	341 \$	1 904 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	48	34	82	51	37	88
Intérêts débiteurs	89	20	109	87	19	106
Prestations versées	(123)	(27)	(150)	(105)	(27)	(132)
Perte (gain) actuariel(le)	70	(28)	42	(101)	(29)	(130)
Modifications des régimes	8		8			
Transferts au régime national de retraite à cotisations déterminées				(25)		(25)
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	(9)	(2)	(11)	13	2	15
Solde à la fin de l'exercice	1 566 \$	340 \$	1 906 \$	1 483 \$	343 \$	1 826 \$
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes						
Coût non amorti des services passés	(194) \$	(332) \$	(526) \$	(172) \$	(322) \$	(494) \$
Perte actuarielle nette non amortie	8	(2)	6	2	(1)	1
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	505	73	578	430	105	535
Comptabilisation dans les bilans consolidés comme suit :						
Autres actifs (note 15)	319 \$	(261) \$	58 \$	260 \$	(218) \$	42 \$
Autres passifs (note 19)	381 \$		381 \$	324 \$		324 \$
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	(62)	(261) \$	(323)	(64)	(218) \$	(282)
	319 \$	(261) \$	58 \$	260 \$	(218) \$	42 \$

¹⁾ Les autres régimes de retraite comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'assurance-invalidité de longue durée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Situation de capitalisation – déficit des régimes

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Juste valeur des actifs des régimes	1 293 \$	8 \$	1 234 \$	21 \$
Obligations au titre des prestations constituées	(1 489)	(340)	(1 407)	(343)
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(196) \$	(332) \$	(173) \$	(322) \$

¹⁾ Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'assurance-invalidité de longue durée.

Répartition des actifs

Au 30 septembre, les actifs des régimes détenus en fiducie étaient constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	54 %		62 %	
Titres de créance	44 %	98 %	37 %	99 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	2 %	1 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

¹⁾ Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et d'assurance-invalidité de longue durée.

Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres émis par Loblaw, d'une juste valeur de 3 \$ (2 \$ en 2008) au 30 septembre 2009. Les actifs des régimes de retraite ne comprennent aucun titre émis par GWL. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par GWL ou Loblaw.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Coût des régimes de retraite et des autres régimes

Le coût net total des régimes de retraite et des régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des employés	45 \$	34 \$	48 \$	36 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	89	20	87	19
Perte réelle (rendement réel) des actifs des régimes	(58)	(1)	183	(2)
Perte (gain) actuariel(le)	70	(28)	(101)	(29)
Modifications des régimes	8			
Coût des régimes à prestations déterminées, avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des prestations futures	154	25	217	24
(Insuffisance) excédent du rendement réel sur le rendement prévu des actifs des régimes	(34)		(291)	1
(Insuffisance) excédent de la perte (du gain) actuariel(le) net(te) non amorti(e) sur la perte (le gain) actuariel(le) réel(le) découlant des obligations au titre des prestations constituées	(44)	32	110	43
(Insuffisance) excédent du coût non amorti des services passés sur le coût réel des services passés	(6)		1	
Coût net des régimes à prestations déterminées	70	57	37	68
Coût des régimes à cotisations déterminées	17		15	
Coût des régimes de retraite interentreprises	57		54	
Coût net des régimes de retraite	144 \$	57 \$	106 \$	68 \$

¹⁾ Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'assurance-invalidité de longue durée.

Hypothèses relatives aux régimes

Les principales hypothèses actuarielles moyennes pondérées annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date de mesure du 30 septembre et le coût net des régimes à prestations déterminées pour l'exercice étaient les suivantes :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,7 %	5,5 %	6,0 %	5,9 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net des régimes à prestations déterminées				
Taux d'actualisation	6,0 %	5,9 %	5,5 %	5,4 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,3 %	5,0 %	7,5 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

¹⁾ Les autres régimes de retraite comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'assurance-invalidité de longue durée.

Le taux de croissance du coût des soins de santé, principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux autres régimes d'avantages sociaux, a été évalué à 9,5 % (10,0 % en 2008) aux fins de l'établissement du coût net des régimes, et il est présumé qu'il diminuera graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2008) et demeurer à ce niveau par la suite.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2009 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et sur les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes ¹⁾	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		7,3 %		5,0 %
Incidence : augmentation de 1 %	s.o.	(13) \$	s.o.	–
diminution de 1 %	s.o.	13 \$	s.o.	–
Taux d'actualisation	5,7 %	6,0 %	5,5 %	5,9 %
Incidence : augmentation de 1 %	(193) \$	(9) \$	(36) \$	(3) \$
diminution de 1 %	221 \$	9 \$	41 \$	3 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ³⁾			9,0 %	9,5 %
Incidence : augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	31 \$	5 \$
diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(27) \$	(4) \$

s.o. – sans objet

- ¹⁾ Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.
- ²⁾ La sensibilité au taux d'actualisation et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux coûts financiers.
- ³⁾ Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2008) en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et au coût des régimes, et maintien à ce niveau par la suite.

17. DETTE À COURT TERME

En 2008, GWL a conclu une facilité de crédit engagée de 5 ans d'un montant de 300 \$ consentie par un consortium de tiers prêteurs. Cette facilité constituait la principale source de financement à court terme de GWL. Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit engagée de 5 ans. La facilité a été annulée en 2009, après la vente de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis.

En 2008, Loblaw a conclu une facilité de crédit engagée d'un montant de 800 \$ consentie par un consortium de tiers prêteurs, qui vient à échéance en mars 2013 et est assortie de certaines clauses restrictives financières (se reporter à la note 23). Cette facilité est l'une des sources de financement à court terme de Loblaw et permet des emprunts d'une durée maximale de 180 jours. Le taux d'intérêt se fonde sur un taux variable, essentiellement le taux des acceptations bancaires, et une marge applicable liée à la cote de solvabilité de Loblaw. À la fin de l'exercice 2009, aucun montant n'avait été prélevé sur cette nouvelle facilité de crédit engagée (190 \$ à la fin de 2008).

La dette à court terme comprend également des débentures de série B remboursables à vue de GWL, d'un montant de 300 \$ (263 \$ en 2008) (se reporter à la note 18).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

18. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
George Weston limitée		
Débetures		
Série B, taux courant de 0,93 %, payables à vue ⁱ⁾	300 \$	263 \$
Série A, 7,00 %, échéant en 2031 ⁱ⁾	466	466
Billets		
5,90 %, échéant en 2009 ⁱⁱ⁾		250
6,45 %, échéant en 2011	300	300
5,05 %, échéant en 2014	200	200
12,70 %, échéant en 2030 ⁱⁱⁱ⁾		
Capital		150
Incidence du rachat du coupon		(128)
7,10 %, échéant en 2032	150	150
6,69 %, échéant en 2033	100	100
Les Compagnies Loblaw limitée		
Billets		
5,75 %, échéant en 2009 ⁱⁱ⁾		125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
4,85 %, échéant en 2014 ^{iv)}	350	
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(67)	(55)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Billets du placement privé ^{v)}		
6,48 %, échéant en 2013 (150 \$ US)	158	180
6,86 %, échéant en 2015 (150 \$ US)	158	181
Dettes à long terme garanties par un prêt hypothécaire ^{vi)}		
5,49 %, échéant en 2018 (note 13)	96	
Prêts exigibles des EDDV ^{vii)} (note 30)	163	152
Obligations découlant de contrats de location-acquisition ^{viii)} (note 20)	64	62
Autres	1	9
Total de la dette à long terme	6 020	5 986
Moins – tranche à moins d'un an	(343)	(415)
– tranche payable à vue (note 17)	(300)	(263)
	5 377 \$	5 308 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, incluant les EDDV et autres dettes, selon l'échéance, à l'exception des montants payables à vue, est le suivant : 343 \$ en 2010, 690 \$ en 2011, 38 \$ en 2012, 391 \$ en 2013, 674 \$ en 2014 et 3 584 \$ par la suite.

i) En 2009, GWL a émis des débetures de série B totalisant 37 \$ (43 \$ en 2008), qui portent intérêt au taux moyen pondéré courant de 0,93 % et sont remboursables à vue. Les débetures de série A à 7,00 % et les débetures de série B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

ii) En 2009, les billets à moyen terme à 5,90 % de GWL totalisant 250 \$ et échéant le 5 février 2009 ainsi que les billets à moyen terme à 5,75 % de Loblaw totalisant 125 \$ et échéant le 22 janvier 2009 sont venus à échéance et ont été remboursés.

iii) En 2009, GWL a racheté les billets à 12,70 % échéant en 2030 à un prix d'acquisition total de 73 \$. Par suite de ce rachat, GWL a comptabilisé une perte de 49 \$ dans les intérêts débiteurs et autres frais de financement (se reporter à la note 6).

iv) En 2009, Loblaw a émis des billets à moyen terme non garantis, série 2-A, d'un capital de 350 \$ aux termes de son programme de billets à moyen terme, série 2. Les billets de série 2-A sont assortis d'un taux d'intérêt semestriel fixe de 4,85 % à compter du 8 novembre 2009, jusqu'à l'échéance, le 8 mai 2014, et de certaines clauses restrictives. Les billets constituent des obligations non garanties de Loblaw et sont de même rang que tous les autres titres de créance non garantis qui n'ont pas été subordonnés. Les billets de série 2-A peuvent être remboursés à l'occasion, au gré de Loblaw, en totalité ou en partie, avec un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours aux porteurs des billets.

v) En 2008, Loblaw a émis des billets à taux fixe non garantis totalisant 300 \$ US dans le cadre d'un financement par placement privé assortis de certaines clauses restrictives financières (se reporter à la note 23). Les billets ont été émis en deux tranches égales de 150 \$ US comprenant des billets de 5 ans et de 7 ans à des taux d'intérêt de 6,48 % et de 6,86 % respectivement. Loblaw a conclu des swaps sur devises à taux fixe, dont une tranche est désignée comme couverture de flux de trésorerie pour gérer le risque de change. À la fin de l'exercice 2009, un montant de 316 \$ (361 \$ en 2008) a été inscrit dans la dette à long terme aux bilans consolidés. De plus amples renseignements relatifs aux conventions de la société sur les couvertures de flux de trésorerie se trouvent à la note 1.

vi) En 2009, dans le cadre de l'acquisition d'un centre de distribution (se reporter à la note 13), la société a pris en charge un emprunt hypothécaire de 96 \$, dont une tranche de 2 \$ est inscrite dans la tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme.

vii) Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 31 décembre 2009 comprend des prêts exigibles et des obligations découlant de contrats de location-acquisition de 181 \$ (179 \$ en 2008) des EDDV consolidées par la société, dont une tranche de 37 \$ (35 \$ en 2008) est exigible d'ici un an.

En 2008, GWL a exercé son droit de rembourser la totalité de ses débetures échangeables à 3 % en cours aux termes de l'acte de fiducie daté du 29 juin 1998 conclu entre GWL et la Société de fiducie Computershare du Canada, en versant un montant en espèces de 633,08 \$ pour chaque tranche de mille dollars du capital des débetures échangeables de 137 \$, majoré des intérêts courus et impayés d'environ 3 \$, pour un montant global d'environ 140 \$. GWL a aussi vendu son placement dans Papier Domtar (Canada) Inc. en contrepartie de 144 \$ (se reporter à la note 15), produit qu'elle a affecté au règlement de son obligation aux termes des débetures échangeables. En 2008, la société a comptabilisé un gain de 7 \$ dans son bénéfice d'exploitation.

En 2008, le billet à moyen terme à 6,00 % de 390 \$ est arrivé à échéance le 2 juin 2008 et a été remboursé.

Il y a lieu de se reporter à la note 27 pour connaître la juste valeur de la dette à long terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

19. AUTRES PASSIFS

	2009	2008
Passif au titre des prestations constituées (note 16)	323 \$	282 \$
Charges à payer au titre des assurances	83	108
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	11	14
Passif au titre de la rémunération à base d'actions (note 24)	29	14
Passif au titre des swaps sur actions non réalisé (note 26)		29
Passif au titre des swaps de taux d'intérêt non réalisé (note 26)	31	43
Remises des fournisseurs reportées (note 4)	48	56
Autres	129	69
Autres passifs	654 \$	615 \$

Le poste « Autres » du tableau ci-dessus inclut un passif de Loblaw au titre des actions privilégiées émises par T&T (se reporter à la note 3).

Le total des charges à payer au titre des assurances est de 111 \$ (153 \$ en 2008), dont un montant de 83 \$ (108 \$ en 2008) est compris dans les autres passifs et un montant de 28 \$ (45 \$ en 2008) est compris dans les créiteurs et charges à payer. Un montant de 69 \$ (99 \$ en 2008) à l'égard d'un passif au titre de la rémunération des travailleurs des États-Unis est compris dans le total des charges à payer au titre des assurances de 111 \$ (153 \$ en 2008). Le coût connexe et la charge à payer au titre de la rémunération des travailleurs sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le coût de la rémunération des travailleurs et le passif à ce titre pour 2009 correspondait à 4,0 % (4,0 % en 2008). Le total du passif au titre de la rémunération des travailleurs correspond à la dernière estimation des pertes actuarielles moins les pertes réelles subies jusqu'à présent. Toute variation du passif au titre de la rémunération des travailleurs est immédiatement constatée dans le bénéfice d'exploitation.

Le coût de la rémunération des travailleurs des États-Unis lié au passif au titre de la rémunération des travailleurs s'est chiffré à 3 \$ en 2009 (2 \$ en 2008).

20. CONTRATS DE LOCATION

À titre de preneur à bail

Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation de la société sont répartis comme suit :

	Montants à payer pour chaque exercice						2009 Total	2008 Total
	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	219 \$	200 \$	173 \$	152 \$	131 \$	680 \$	1 555 \$	1 674 \$
Revenu de sous-location	(41)	(37)	(33)	(30)	(23)	(91)	(255)	(237)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	178 \$	163 \$	140 \$	122 \$	108 \$	589 \$	1 300 \$	1 437 \$

À titre de bailleur

Les immobilisations dans les bilans consolidés comprennent le coût des propriétés détenues à des fins locatives et s'élèvent à 755 \$ (603 \$ en 2008) et un amortissement cumulé connexe de 211 \$ (173 \$ en 2008). Pour 2009, le revenu locatif tiré de ces contrats de location-exploitation a totalisé 47 \$ (45 \$ en 2008), compte non tenu des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle.

Contrats de location-acquisition

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 64 \$ (62 \$ en 2008) sont incluses dans les bilans consolidés à la fin de l'exercice (se reporter à la note 18). Ces obligations découlant de contrats de location-acquisition de Loblaw visent principalement des locaux et du matériel loués de l'EDDV qui assure la prestation des services de distribution et d'entreposage. Le montant à payer à moins de un an est de 8 \$ (8 \$ en 2008).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

21. TITRES DE PARTICIPATION (en dollars, sauf indication contraire)

Le 1^{er} avril 2009, les 10,6 millions d'actions privilégiées sans droit de vote de série II à 5,15 % de GWL autorisées et en circulation, qui étaient présentées comme des titres de participation et incluses dans le passif à court terme, ont été rachetées contre un montant en espèces de 25,00 \$ l'action, soit 265 millions de dollars au total, plus les dividendes cumulés et impayés jusqu'au 1^{er} avril 2009, exclusivement.

En 2008, Loblaw a émis 9,0 millions du nombre autorisé de 12,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang sans droit de vote de série A à 5,95 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars, pour un produit net de 218 millions de dollars, ce qui donne aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,4875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle.

À compter du 31 juillet 2013, Loblaw peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées, comme suit :

à compter du 31 juillet 2013, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement;

à compter du 31 juillet 2014, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement;

à compter du 31 juillet 2015, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

À compter du 31 juillet 2013, Loblaw peut, à son gré, convertir ces actions privilégiées, en contrepartie d'un nombre d'actions ordinaires de Loblaw calculé en divisant le prix de rachat en vigueur, majoré des dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de conversion, exclusivement, par le montant le plus élevé entre 2,00 \$ et 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. À compter du 31 juillet 2015, ces actions privilégiées en circulation seront convertibles au gré du porteur, en contrepartie d'un nombre d'actions ordinaires de la société calculé en divisant 25,00 \$, majoré des dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de conversion, exclusivement, par le montant le plus élevé entre 2,00 \$ et 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. Cette option est assujettie au droit de Loblaw de les racheter contre espèces ou de prendre des dispositions pour leur vente à des acheteurs de substitution. Ces actions privilégiées sont classées comme autres passifs financiers et sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sur titres de participation sont comptabilisés dans les intérêts débiteurs et autres frais de financement dans les états consolidés des résultats (se reporter à la note 6).

22. CAPITAL-ACTIONS

	2009	2008
Capital-actions ordinaire	133 \$	133 \$
Actions privilégiées de série I	228	228
Actions privilégiées de série III	196	196
Actions privilégiées de série IV	197	197
Actions privilégiées de série V	196	196
Capital-actions	950 \$	950 \$

Capital-actions ordinaire (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2009		2008	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire
Émises et en circulation au début et à la fin de l'exercice	129 073 662	133 \$	129 073 662	133 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	129 073 662		129 073 662	

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Actions privilégiées de série I (autorisées – 10,0 millions) (en dollars)

GWL a 9,4 millions d'actions privilégiées de série I sans droit de vote à 5,80 % en circulation, d'une valeur nominale de 235 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,45 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 15 décembre 2006, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

à compter du 15 décembre 2006, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 15 décembre 2007, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 15 décembre 2008, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 15 décembre 2009, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 15 décembre 2010, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

Actions privilégiées de série III (autorisées – 10,0 millions) (en dollars)

GWL a 8,0 millions d'actions privilégiées de série III sans droit de vote à 5,20 % en circulation, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 1^{er} juillet 2010, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

à compter du 1^{er} juillet 2010, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 1^{er} juillet 2011, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 1^{er} juillet 2012, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 1^{er} juillet 2013, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 1^{er} juillet 2014, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

Actions privilégiées de série IV (autorisées – 8,0 millions) (en dollars)

GWL a 8,0 millions d'actions privilégiées de série IV sans droit de vote à 5,20 % en circulation, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 1^{er} octobre 2010, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

à compter du 1^{er} octobre 2010, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 1^{er} octobre 2011, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 1^{er} octobre 2012, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 1^{er} octobre 2013, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;
à compter du 1^{er} octobre 2014, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Actions privilégiées de série V (autorisées – 8,0 millions) (en dollars)

GWL a 8,0 millions d'actions privilégiées de série V sans droit de vote à 4,75 % en circulation, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,1875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 1^{er} juillet 2011, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

à compter du 1^{er} juillet 2011, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;

à compter du 1^{er} juillet 2012, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;

à compter du 1^{er} juillet 2013, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;

à compter du 1^{er} juillet 2014, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;

à compter du 1^{er} juillet 2015, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir à leur gré leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

Dividendes

La déclaration et le versement des dividendes et le montant de ces dividendes sont au gré du conseil d'administration, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de trésorerie et des flux de trésorerie disponibles de la société ainsi que d'autres facteurs qu'il juge pertinents de temps à autre. L'objectif à long terme de GWL en matière de paiement de dividendes ordinaires se situe dans une fourchette de 20 à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire découlant des activités poursuivies de l'exercice précédent, après ajustement, le cas échéant, pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs des activités poursuivies, compte tenu de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des besoins de trésorerie futurs et des possibilités d'investissement. En 2009, le conseil d'administration a déclaré les dividendes suivants :

(en dollars)	2009	2008
Actions ordinaires	1,44 \$	1,44 \$
Actions privilégiées – Série I	1,45 \$	1,45 \$
– Série II	0,32 \$	1,29 \$
– Série III	1,30 \$	1,30 \$
– Série IV	1,30 \$	1,30 \$
– Série V	1,19 \$	1,19 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En 2009, GWL a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant l'acquisition à la Bourse de Toronto, ou la conclusion de dérivés de capitaux propres en vue de l'acquisition, d'une quantité maximale de 5 % de ses actions ordinaires en circulation. Conformément aux lois et règlements de la Bourse de Toronto, GWL peut racheter ses actions à un prix égal au cours alors en vigueur. GWL n'a pas racheté d'actions ordinaires aux termes de son offre publique de rachat dans le cours des activités en 2009 ni en 2008.

23. GESTION DU CAPITAL

La société désigne par capital la dette nette¹⁾, les titres de participation et les capitaux propres.

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et mettre en œuvre ses plans d'exploitation et stratégiques;
- maintenir la capacité financière et l'accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future des activités;
- réduire au minimum le coût de ses capitaux en tenant compte des risques et de la conjoncture actuels et futurs du secteur, du marché et économiques;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en fonds de roulement et à des sources de financement à long terme pour soutenir la nature à long terme de ses immobilisations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société se sert des ratios suivants pour surveiller son capital :

	2009	2008 ²⁾
Couverture des intérêts	2,6x	3,2x
Dette nette ¹⁾ sur le BAIIA ¹⁾	0,18x	1,80x
Dette nette ¹⁾ sur les capitaux propres ¹⁾	0,04	0,53

¹⁾ Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 49 du rapport de gestion de la société.

²⁾ Retraité – se reporter à la note 2.

La société gère sa dette sur une base nette, compte non tenu des titres de participation, tel qu'il est mentionné ci-dessous. La directive interne de la société cible un ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾ inférieur à 1:1. Ce ratio est utile pour évaluer le niveau d'endettement. À l'occasion, la direction utilise une méthode différente pour calculer ces ratios pour qu'ils s'apparentent à ceux calculés selon la méthodologie des agences de notation du crédit et d'autres participants au marché.

Dette nette¹⁾

Le tableau qui suit présente en détail le calcul de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾ et le ratio de la dette nette¹⁾ sur le BAIIA¹⁾ :

	2009	2008
Dette bancaire	2 \$	93 \$
Dette à court terme	300	453
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	343	415
Dette à long terme	5 377	5 308
Autres passifs	36	
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments ci-dessus	(327)	(261)
	5 731	6 008
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 368	1 446
Placements à court terme	1 538	694
Dépôts de garantie	348	560
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments ci-dessus	178	57
	5 432	2 757
Dette nette ¹⁾	299 \$	3 251 \$

¹⁾ Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 49 du rapport de gestion de la société.

En 2009, la société a modifié sa définition de la dette nette¹⁾ afin qu'elle englobe la juste valeur de certains dérivés financiers, jugeant que cette mesure devait rendre compte de tous les arrangements financiers portant intérêt.

Les titres de participation n'entrent pas dans le calcul de la dette nette¹⁾, car la société peut, à son gré, les convertir en actions ordinaires. Aux fins du calcul de la dette nette¹⁾, la juste valeur des dérivés financiers n'est pas ajustée en fonction de la qualité du crédit, conformément au CPN-173 (se reporter à la note 2). À la fin de l'exercice 2009, l'ajustement en fonction de la qualité du crédit se chiffrait à 4 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

BAIIA¹⁾

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice découlant des activités poursuivies avant la participation sans contrôle, les impôts sur le bénéfice, les intérêts, le gain à la cession de divisions et l'amortissement (le « BAIIA ») utilisé aux fins du calcul du ratio de la dette nette¹⁾ sur le BAIIA¹⁾ et des mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les états financiers consolidés vérifiés.

	2009	2008 ²⁾
Bénéfice net découlant des activités poursuivies	127 \$	647 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Participation sans contrôle	260	222
Impôts sur le bénéfice	259	304
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	363	360
Gain à la cession d'une division		(335)
Bénéfice d'exploitation	1 009	1 198
Amortissement ³⁾	645	610
BAIIA ¹⁾	1 654 \$	1 808 \$

¹⁾ Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 49 du rapport de gestion de la société.

²⁾ Retraité – se reporter à la note 2.

³⁾ Comprend un amortissement de 44 \$ (44 \$ en 2008) inclus dans le coût des stocks.

Capitaux propres¹⁾

Le tableau qui suit présente un rapprochement des capitaux propres utilisés aux fins du calcul du ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾ et des mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les états financiers consolidés vérifiés.

Les capitaux propres¹⁾ correspondent à la somme des titres de participation de GWL et des capitaux propres attribuables aux actionnaires et s'établissent comme suit :

	2009	2008 ²⁾
Titres de participation		264 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	6 942 \$	5 910
Capitaux propres ¹⁾	6 942 \$	6 174 \$

¹⁾ Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 49 du rapport de gestion de la société.

²⁾ Retraité – se reporter à la note 2.

La société suit l'évolution de ses cotes de solvabilité dans le cadre de ses efforts en vue de maintenir son accès aux marchés financiers, pour ses besoins de liquidités. Si la situation et la performance financières de la société venaient à se détériorer ou si ses cotes de solvabilité étaient révisées à la baisse, la société verrait sa capacité à obtenir du financement auprès de sources externes limitée. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale, qui peuvent nuire aux placements à court terme de la société et réduire son accès à des capitaux externes pour financer ses obligations, notamment ses passifs financiers. La société atténue ces risques en maintenant des niveaux appropriés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres liquides jouissant d'une cote élevée, en maintenant des facilités de crédit engagées et en diversifiant ses sources de capitaux externes et l'échéancier de leur remboursement.

En 2008, Loblaw a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus ») autorisant l'émission de débetures non garanties ou d'actions privilégiées d'un montant maximal de 1 milliard de dollars, sous réserve de la disponibilité d'un financement par les marchés financiers. En 2008, Loblaw a émis des actions privilégiées (se reporter à la note 21). Au cours du deuxième trimestre de 2009, Loblaw a déposé un supplément de prospectus lié au prospectus déposé en 2008 lui permettant d'émettre des billets à moyen terme non garantis, série 2, d'un montant maximal de 775 \$. Aux termes de ce supplément de prospectus, Loblaw a émis des billets à moyen terme d'un montant de 350 \$ (se reporter à la note 18).

Clauses restrictives et exigences réglementaires

La facilité de crédit engagée conclue par Loblaw en 2008 (se reporter à la note 17) et les billets à taux fixe du placement privé de 300 \$ US que Loblaw a émis en 2008 (se reporter à la note 18) sont assortis de clauses restrictives financières. Les clauses restrictives des deux ententes comprennent le maintien des ratios de couverture des intérêts et d'endettement que la société évalue tous les trimestres. Ces ratios sont définis dans les ententes de crédit respectives. À la fin de l'exercice 2009, Loblaw respectait ces deux clauses restrictives.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Loblaw est par ailleurs soumise à des exigences en matière de capital imposées par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, et la Banque Centrale de la Barbade, organisme de réglementation principal de Glenhuron, filiales en propriété exclusive de la société. La Banque PC a pour objectifs de gestion du capital de maintenir une situation de capital solide tout en tenant compte des risques économiques de la Banque, et de respecter toutes les exigences réglementaires en matière de capital définies par le BSIF. La Banque PC est assujettie au cadre de gestion du capital réglementaire de l'Accord de Bâle II et atteint tous les objectifs de capital applicables à la fin de l'exercice 2009. Glenhuron est actuellement régi par les normes Bâle I, dans le cadre desquelles l'actif de Glenhuron est pondéré en fonction du risque et le ratio minimum du capital par rapport à l'actif pondéré en fonction du risque est de 8,0 %. À la fin de l'exercice 2009, le ratio du capital par rapport à l'actif pondéré de Glenhuron satisfaisait le minimum requis aux termes des normes de Bâle I.

Par ailleurs, une filiale en propriété exclusive de la société qui exerce des activités dans le secteur de l'assurance dépassait les exigences en matière de capital minimum et de surplus à la fin de l'exercice 2009.

24. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (en dollars, sauf dans les tableaux)

La société maintient différents types de régimes de rémunération à base d'actions, lesquels sont décrits ci-dessous.

Régime d'options sur actions

GWL maintient un régime d'options sur actions pour certains employés. Aux termes de ce régime, GWL peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de sept millions de ses actions ordinaires. Toutefois, le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice d'options sur actions attribuées en vertu du régime ne peut en aucun temps excéder 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une durée maximale de sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % ou 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de GWL le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de GWL au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2009, GWL a attribué 236 988 options sur actions (222 362 en 2008) aux termes de son régime actuel d'options sur actions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 59,65 \$ (46,29 \$ en 2008) l'action ordinaire. Ce régime prévoit le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié.

En 2009, la plus-value d'actions d'un montant négligeable (néant en 2008) a été payée par la société à l'exercice de 22 527 options sur actions (aucune en 2008) et 67 460 options sur actions (138 753 en 2008) ont été frappées d'extinction ou annulées.

En 2009 et en 2008, GWL n'a émis aucune action ordinaire ni n'a reçu de contrepartie en espèces à l'exercice d'options sur actions.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant un maximum de 13,7 millions d'actions ordinaires, ce qui constitue la base de référence de Loblaw quant au nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation en tout temps. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % ou 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de Loblaw le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de Loblaw au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2009, Loblaw a attribué 2 787 970 options sur actions (3 431 432 en 2008) aux termes de son régime actuel d'options sur actions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 31,13 \$ (28,99 \$ en 2008) l'action ordinaire. Ce régime prévoit le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié.

En 2009, la plus-value d'actions de 1 million de dollars (néant en 2008) a été versée par Loblaw à l'exercice de 127 513 options sur actions (aucune en 2008), et 1 345 301 options sur actions (2 071 528 en 2008) ont été frappées d'extinction ou annulées.

En 2009 et en 2008, Loblaw n'a émis aucune action ordinaire ni n'a reçu de contrepartie en espèces à l'exercice d'options sur actions.

Régime de droits à la plus-value d'actions

GWL maintient un régime de droits à la plus-value d'actions à l'intention de certains de ses cadres supérieurs aux États-Unis. Les droits à la plus-value d'actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et ils sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de GWL le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au moment de l'exercice de ces droits, les employés recevront en espèces la plus-value d'actions correspondant à l'excédent du cours des actions à la date d'exercice sur le prix établi des droits.

En 2009 et en 2008, aucun droit à la plus-value d'actions n'a été exercé, et en 2009, 2 000 droits à la plus-value d'actions (2 400 en 2008) ont été frappés d'extinction ou annulés.

Régimes d'unités d'actions restreintes (« UAR »)

GWL et Loblaw gèrent toutes deux un régime d'unités d'actions restreintes (les « UAR ») pour certains cadres supérieurs. Les unités d'actions restreintes donnent le droit aux cadres de recevoir un paiement en espèces après la fin de chaque période de performance, jusqu'à concurrence de trois ans, suivant la date d'attribution. Le paiement versé aux termes des unités d'actions restreintes sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de GWL ou de Loblaw pour la période de trois jours de bourse précédant immédiatement la fin de la période de performance des unités d'actions restreintes, multiplié par le nombre d'unités d'actions restreintes détenues par le cadre.

La variation des unités d'actions restreintes de GWL et de Loblaw au cours de l'exercice se résume comme suit:

	GWL		Loblaw	
	2009	2008	2009	2008
UAR en cours au début de l'exercice	151 769	169 993	829 399	768 687
UAR attribuées	62 706	58 179	453 680	416 294
UAR réglées au comptant	(59 423)	(69 482)	(204 943)	(252 479)
UAR annulées	(2 497)	(6 921)	(104 785)	(103 103)
UAR en cours à la fin de l'exercice	152 555	151 769	973 351	829 399

En 2009, un montant de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2008) et un montant de 7 millions de dollars (9 millions de dollars en 2008) ont été versés au règlement des UAR de GWL et de Loblaw, respectivement.

Le tableau qui suit résume le coût de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation au titre de ses régimes de rémunération à base d'actions, de ses instruments dérivés de capitaux propres et de ses régimes d'unités d'actions restreintes.

(en millions de dollars)	2009	2008
Charge liée au régime d'options sur actions/de droits à la plus-value d'actions	7 \$	8 \$
Gain sur les instruments dérivés de capitaux propres (note 26)	(9)	(22)
Charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes	14	12
Charge (produit) de la rémunération à base d'actions, montant net	12 \$	(2) \$

Régimes d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

Des membres des conseils d'administration de GWL et de Loblaw qui ne font pas partie de la direction peuvent choisir annuellement de recevoir, la totalité ou une partie de leurs honoraires annuels et leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est établie selon le cours des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw au moment où les honoraires annuels ou les jetons de présence de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront rachetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice 2009, GWL avait 83 974 (59 787 en 2008) unités d'actions différées en circulation et Loblaw en avait 110 303 (79 939 en 2008). En 2009, un coût de rémunération de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2008) a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation au titre de ces régimes.

Régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants

En vertu de ce régime, les hauts dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité des incitations à court terme qu'ils ont gagnées, sous réserve d'un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant, à toute année du régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé. Toutes les unités détenues par un haut dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du haut dirigeant quelle que soit la raison. Le haut dirigeant qui choisit de participer au régime doit le faire irrévocablement, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités octroyées pour toute année sera déterminé en divisant les incitations à court terme assujetties au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé par la valeur des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw à la date à laquelle les incitations seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions à versement différé sera calculée par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation. À la fin des exercices 2009 et 2008, il n'y avait pas d'unités d'actions à versement différé en circulation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Régimes d'actionariat à l'intention des employés

GWL et Loblaw maintiennent un régime d'actionariat à l'intention des employés qui permet à ces derniers d'acquérir des actions ordinaires de GWL et de Loblaw au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. GWL et Loblaw versent à leur régime respectif une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % (25 % en 2008) de la cotisation de chaque salarié. Le régime d'actionariat à l'intention des employés est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de GWL et de Loblaw sur le marché libre au nom des employés. En 2009, un coût de rémunération de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2008) relatif à ces régimes a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Les opérations visant les options sur actions et les droits à la plus-value d'actions de GWL se résument comme suit :

	2009		2008	
	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options/droits en cours au début de l'exercice	1 616 344	81,94 \$	1 535 135	87,45 \$
Attribués	236 988	59,65 \$	222 362	46,29 \$
Exercés	(22 527)	46,24 \$		
Frappés d'extinction/annulés	(69 460)	90,09 \$	(141 153)	85,69 \$
Options/droits en cours à la fin de l'exercice ^{1), 2)}	1 761 345	79,07 \$	1 616 344	81,94 \$
Options/droits exerçables à la fin de l'exercice ²⁾	883 822	91,15 \$	699 390	94,61 \$

¹⁾ Un nombre de 1 669 345 options en cours (1 522 344 en 2008) représentait environ 1,3 % (1,2 % en 2008) des actions ordinaires émises et en circulation de GWL, ce qui respectait la limite de 5 % de GWL.

²⁾ Le solde des options et des droits en cours comprend 92 000 droits à la plus-value d'actions (94 000 en 2008) au prix d'exercice moyen pondéré de 101,03 \$ (101,25 \$ en 2008), alors que le solde des options et des droits exerçables comprend 84 000 droits à la plus-value d'actions (77 200 en 2008) au prix d'exercice moyen pondéré de 100,08 \$ (99,12 \$ en 2008).

Les options sur actions et les droits à la plus-value d'actions en cours de GWL se résument comme suit :

	2009				
	Options/droits en cours			Options/droits exerçables	
	Nombre d'options/ droits en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options/ de droits exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
46,24 \$ – 59,56 \$	416 715	6	53,63 \$	19 236	46,35 \$
62,71 \$ – 75,62 \$	677 941	4	72,14 \$	268 553	72,23 \$
93,35 \$ – 111,02 \$ ¹⁾	666 689	1	102,03 \$	596 033	101,12 \$

¹⁾ Le solde des options et droits en cours comprend 92 000 droits à la plus-value d'actions d'une durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir de 1 année et dont le prix d'exercice moyen pondéré est de 101,03 \$. Le solde des options et des droits exerçables comprend 84 000 droits à la plus-value d'actions dont le prix d'exercice moyen pondéré est de 100,08 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

25. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les tableaux qui suivent donnent de plus amples détails concernant le cumul des autres éléments du résultat étendu pour les exercices terminés le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008 :

	31 décembre 2009			
	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total
Solde au début de l'exercice	(334) \$	2 \$	10 \$	(322) \$
Effet cumulatif de la mise en application de nouvelles normes comptables ¹⁾ (note 2)		(1)		(1)
Écart de conversion	35			35
Reclassement dans le bénéfice net de la perte résultant de l'écart de conversion cumulatif	196			196
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente ²⁾			(14)	(14)
Reclassement de la perte sur les actifs financiers disponibles à la vente ³⁾			1	1
Gain net sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁴⁾		4		4
Reclassement de la perte sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁵⁾		9		9
Solde à la fin de l'exercice	(103) \$	14 \$	(3) \$	(92) \$

1) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice recouverts de 1 \$ et d'une participation sans contrôle de 1 \$.

2) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice recouverts de 1 \$ et d'une participation sans contrôle de 9 \$.

3) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice recouverts de 3 \$ et d'une participation sans contrôle de 1 \$.

4) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de 8 \$ et d'une participation sans contrôle de 3 \$.

5) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice recouverts de 10 \$ et d'une participation sans contrôle de 1 \$.

	31 décembre 2008			
	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total
Solde au début de l'exercice	(1 011) \$	14 \$	(2) \$	(999) \$
Écart de conversion	677			677
Gain net non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente ¹⁾			25	25
Reclassement du gain sur les actifs financiers disponibles à la vente ²⁾			(13)	(13)
Gain net sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ³⁾		4		4
Reclassement du gain sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁴⁾		(16)		(16)
Solde à la fin de l'exercice	(334) \$	2 \$	10 \$	(322) \$

1) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de 1 \$ et d'une participation sans contrôle de 15 \$.

2) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de 5 \$ et d'une participation sans contrôle de 8 \$.

3) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de 17 \$ et d'une participation sans contrôle de 8 \$.

4) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de 19 \$ et d'une participation sans contrôle de 11 \$.

En 2009, l'écart de conversion compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 231 \$ (677 \$ en 2008) par rapport à la fin de l'exercice de 2008.

La société a repris une perte de 196 \$ résultant d'un écart de conversion cumulatif constatée dans le bénéfice d'exploitation en 2009 relativement à l'investissement net aux États-Unis, comme suit :

- Une perte de 34 \$ a été reprise après la vente de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis le 21 janvier 2009, lorsque Dunedin et certaines de ses sociétés affiliées sont devenues des filiales étrangères intégrées.
- Une perte de 52 \$ a été reprise relativement à la réduction de l'investissement net aux États-Unis dans des établissements étrangers autonomes de la société.
- Une perte supplémentaire de 110 \$ liée à l'investissement net de la société dans la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis a été reprise et incluse dans les résultats des activités abandonnées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le reste de la diminution de l'écart de conversion, soit 35 \$, découle essentiellement de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de la période précédant la vente de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis, partiellement contrebalancée par l'appréciation du dollar canadien observée par la suite. La variation de 677 \$ de l'écart de conversion en 2008 était imputable à la dépréciation du dollar canadien en 2008.

Un gain estimatif de 5 \$ (perte de 6 \$ en 2008) sur les swaps de taux d'intérêt, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, qui était comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de 2009 devrait être reclassé dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois. Le solde des swaps de taux d'intérêt sera reclassé dans le bénéfice net sur une période maximale de deux ans.

Un gain de 3 \$ (7 \$ en 2008) sur les swaps de devises, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, qui est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sera reclassé dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois, mais sera en partie contrebalancé par les pertes sur les actifs disponibles à la vente incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui seront reclassées dans le bénéfice net, sur une période maximale de 4 ans.

Une perte de néant (6 \$ en 2008) sur les dérivés sur marchandises, incluse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, devrait être reclassée dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés en cours de la société se résument comme suit :

	Montants notionnels échéant en						2009 Total	2008 Total
	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite		
Swaps de devises à recevoir	161 \$	56 \$	166 \$	75 \$	145 \$	546 \$	1 149 \$	1 181 \$
Swaps de devises à payer				148 \$		148 \$	296 \$	296 \$
Swaps de taux d'intérêt à recevoir	50 \$	200 \$					250 \$	390 \$
Swaps de taux d'intérêt à payer				150 \$			150 \$	150 \$
Swaps et contrats à terme sur capitaux propres	181 \$					92 \$	273 \$	435 \$
Contrats à terme sur capitaux propres liés à la vente à terme d'actions ordinaires de Loblaw						771 \$	771 \$	735 \$
Contrat à terme d'achat d'électricité	9 \$	8 \$					17 \$	25 \$

Les montants notionnels ne représentent pas les actifs ni les passifs, et ainsi ne sont pas constatés dans le bilan consolidé. Ces montants notionnels servent à calculer les paiements à échanger en vertu de ces contrats.

Swaps de devises

Glenhuron a eu recours à des swaps de devises (se reporter à la note 28) visant l'échange de dollars américains contre 1 149 \$ CA (1 181 \$ CA en 2008), venant à échéance d'ici 2017. Des swaps de devises de 250 \$ (320 \$ en 2008) sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et la tranche non désignée totalisant 899 \$ (861 \$ en 2008) est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des ajustements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. À la fin de l'exercice 2009, une somme à recevoir cumulative non réalisée de 167 \$ (36 \$ en 2008) découlant du taux de change a été constatée dans les autres actifs. De plus, un ajustement de 4 \$ en fonction de la qualité du crédit a été comptabilisé dans les autres actifs.

En 2008, Loblaw a eu recours à des swaps de devises à taux fixe visant l'échange de 296 \$ CA contre 300 \$ US, venant à échéance d'ici 2015. Une partie de ces swaps de devises est désignée comme couverture de flux de trésorerie pour gérer le risque de change lié à une partie des billets de placement privé à taux fixe de Loblaw libellés en dollars américains (se reporter à la note 18).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Swaps de taux d'intérêt

Glenhuron a recours à des swaps de taux d'intérêt (se reporter à la note 28) qui servent à convertir un montant notionnel de 250 \$ (390 \$ en 2008) de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie disponibles à la vente à taux variable en placements à taux fixe moyen de 5,11 % (5,39 % en 2008) et qui font partie d'une relation de couverture venant à échéance d'ici 2011. À la fin de l'exercice 2009, la juste valeur de 15 \$ (21 \$ en 2008) de ces swaps de taux d'intérêt a été constatée dans les autres actifs (se reporter à la note 15) et le gain non réalisé de 9 \$ (13 \$ en 2008) lié à la juste valeur, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, a été reporté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Lorsque réalisés, ces gains non réalisés sont reclassés dans le bénéfice net.

Loblaw conserve également des swaps de taux d'intérêt qui ne font pas partie d'une relation de couverture. À la fin de l'exercice 2009, la juste valeur de 31 \$ (43 \$ en 2008) de ces swaps de taux d'intérêt était incluse dans les autres passifs (se reporter à la note 19). De plus, un ajustement en fonction de la qualité du crédit d'un montant négligeable avait été comptabilisé dans les autres passifs.

Swaps et contrats à terme sur capitaux propres (en dollars, sauf indication contraire)

À la fin de l'exercice 2009, GWL avait des swaps de capitaux propres cumulatifs en cours visant le rachat de 1,7 million (1,7 million en 2008) de ses actions ordinaires à un prix moyen à terme de 103,17 \$ (103,17 \$ en 2008). Toujours à la fin de l'exercice 2009, Glenhuron avait des contrats à terme sur capitaux propres cumulatifs en cours visant l'achat de 1,5 million (4,8 millions en 2008) d'actions ordinaires de Loblaw à un prix moyen à terme cumulatif de 66,25 \$ (54,46 \$ en 2008), y compris 10,03 \$ l'action ordinaire (9,59 \$ en 2008) d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes, qui ont été constatés dans le bénéfice net découlant des activités poursuivies et qui seront versés à la fin des contrats. Ces swaps et ces contrats à terme prévoient le règlement des montants nets à payer, entre la société en cause et sa contrepartie, en espèces ou en actions ordinaires. À la fin de l'exercice 2009, la juste valeur des swaps de GWL de 61 millions de dollars (44 millions de dollars en 2008) et de néant (29 millions de dollars en 2008) a été comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs, respectivement (se reporter à la note 19). Les intérêts cumulés, déduction faite des dividendes et de la perte non réalisée liée à la valeur de marché, de 48 millions de dollars (92 millions de dollars en 2008) sur les contrats à terme de Glenhuron sont inclus dans les créditeurs et charges à payer. En 2009, le gain de 9 millions de dollars (22 millions de dollars en 2008) lié à la juste valeur a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation relativement à ces swaps et contrats à terme sur capitaux propres (se reporter à la note 24). En 2009, Glenhuron a versé 55 millions de dollars pour résilier des contrats à terme sur capitaux propres représentant 3,3 millions d'actions ordinaires de Loblaw, ce qui a entraîné l'extinction d'une tranche correspondante du passif connexe.

En 2001, WHL a conclu un contrat de vente à terme sur capitaux propres visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw au prix à terme initial de 48,50 \$ l'action ordinaire de Loblaw, prix qui a augmenté aux termes du contrat pour s'établir à 80,28 \$ (76,52 \$ en 2008) l'action ordinaire de Loblaw à la fin de l'exercice 2009. Ce contrat arrive à échéance en 2031 et sera réglé en espèces comme suit : WHL recevra le prix à terme et paiera le prix des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw à l'échéance. À la fin de l'exercice 2009, la juste valeur de ce contrat à terme sur capitaux propres fondé sur 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw de 446 millions de dollars (397 millions de dollars en 2008) a été comptabilisée dans les autres actifs (se reporter à la note 15). En 2009, un gain de 13 millions de dollars (perte de 11 millions de dollars en 2008) lié à la juste valeur a été inscrit dans les intérêts débiteurs et autres frais de financement liés à ce contrat à terme (se reporter à la note 6).

Instruments dérivés sur marchandises

La société a recours à des contrats à terme standardisés, à des options et à des contrats à terme de gré à gré sur marchandises pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations du prix des marchandises.

À la fin de l'exercice 2009, la juste valeur négative de 5 \$ (33 \$ en 2008) des contrats à terme sur marchandises de Weston Foods a été comptabilisée dans les créditeurs. En 2009, un gain de 23 \$ (perte de 40 \$ en 2008) lié à la juste valeur a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation au titre des contrats à terme qui n'étaient pas désignés comme couvertures de flux de trésorerie, alors qu'une perte de néant (8 \$ en 2008) liée à la juste valeur a été reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des contrats à terme désignés comme couvertures de flux de trésorerie. À la fin de l'exercice 2009, la juste valeur des options sur marchandises, d'un montant négligeable (juste valeur négative de 5 \$ en 2008), a été comptabilisée dans les débiteurs et un gain de 5 \$ (perte de 7 \$ en 2008) lié à la juste valeur a été inscrit dans le bénéfice d'exploitation.

Loblaw a signé un contrat à terme d'achat d'électricité pour atténuer la volatilité des prix et maintenir aux taux de 2006 environ une partie des coûts d'électricité de la société, en Alberta, au Canada. Ce contrat a une durée initiale de cinq ans et viendra à échéance en décembre 2011. Loblaw est tenue d'évaluer son contrat à terme d'achat d'électricité à la juste valeur. À la fin de l'exercice 2009, la juste valeur de ce contrat à terme d'achat d'électricité de 3 \$ (7 \$ en 2008) a été constatée dans les autres passifs (dans les autres actifs en 2008). En 2009, une perte de valeur de 10 \$ (gain de 2 \$ en 2008) a été constatée dans le bénéfice d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Loblaw a conclu des contrats à terme standardisés et des contrats d'options négociés en bourse pour atténuer la volatilité des coûts sur le prix du carburant. Les contrats à terme standardisés établissent un coût fixe sur une portion de l'exposition à la volatilité du prix du carburant de la société et les contrats d'options procurent généralement une protection contre différents scénarios de coûts. À la fin de l'exercice 2009, Loblaw avait comptabilisé un montant de néant (4 \$ en 2008) dans les créditeurs et charges à payer au titre de ces contrats.

Contrats de change à terme

En 2009, Loblaw a conclu des contrats à terme pour couvrir une partie des acquisitions d'immobilisations corporelles libellées en dollars américains. À la fin de l'exercice 2009, des contrats à terme en cours d'une juste valeur négligeable étaient inclus dans les créditeurs et charges à payer; par conséquent, une perte négligeable a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

27. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'instrument était résilié à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur a été déterminée par référence aux prix disponibles sur les marchés où les instruments sont négociés et aux prix fournis par des contreparties, le cas échéant, ou a été estimée au moyen de modèles d'évaluation utilisés par l'ensemble du secteur. Lorsque c'est possible, ces modèles prévoient les flux de trésorerie futurs et actualisent les futurs montants à la valeur actualisée à partir de données observables sur le marché, y compris les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change et les prix à terme et au comptant des devises.

Autres instruments financiers

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des emprunts à court terme avoisine leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme. La juste valeur estimative de la dette à long terme et des titres de participation a été établie en fonction du taux des autres emprunts actuels de la société en vertu de conventions d'emprunt de type semblable, ou lorsque c'est possible, en fonction des prix cotés.

Les tableaux qui suivent présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque catégorie d'instruments financiers au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, ainsi qu'une analyse des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

Les différents niveaux de cette hiérarchie se définissent comme suit :

- Juste valeur - niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Juste valeur - niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix)
- Juste valeur - niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché (données non observables).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2009

	Dérivés financiers designés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers designés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie			5 062 \$	192 \$			5 254 \$	5 254 \$
Instruments dérivés compris dans les débiteurs		(5) \$					(5)	(5)
Autres débiteurs			13		843 \$		856	856
Instruments dérivés compris dans les autres actifs	83 \$	562					645	645
Total des actifs financiers	83 \$	557 \$	5 075 \$	192 \$	843 \$		6 750 \$	6 750 \$
Juste valeur - niveau 1		(5) \$						(5) \$
Juste valeur - niveau 2	83 \$	561	5 062 \$	192 \$				5 898
Juste valeur - niveau 3		1	13					14
Total de la juste valeur	83 \$	557 \$	5 075 \$	192 \$				5 907 \$
Emprunts à court terme						302 \$	302 \$	302 \$
Instruments dérivés compris dans les créditeurs et charges à payer		109 \$					109	109
Autres créditeurs et charges à payer						3 470	3 470	3 470
Dette à long terme						5 720	5 720	6 066
Instruments dérivés inclus dans les autres passifs		34				7	41	41
Titres de participation						220	220	244
Total des passifs financiers		143 \$				9 719 \$	9 862 \$	10 232 \$
Juste valeur - niveau 1								
Juste valeur - niveau 2		143 \$						143 \$
Juste valeur - niveau 3								
Total de la juste valeur		143 \$						143 \$

Les placements en titres de capitaux propres des franchises de Loblaw sont évalués au coût de 75 \$ parce qu'il n'existe aucun cours d'un marché actif et sont classés comme disponibles à la vente. Loblaw n'a pas l'intention de se départir de ces placements.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2008

	Dérivés financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie			2 408 \$	292 \$			2 700 \$	2 700 \$
Instruments dérivés compris dans les débiteurs	(5) \$	(33) \$					(38)	(38)
Autres débiteurs			14		982 \$		996	996
Titres disponibles à la vente compris dans les autres actifs				7			7	7
Instruments dérivés compris dans les autres actifs	98	442					540	540
Total des actifs financiers	93 \$	409 \$	2 422 \$	299 \$	982 \$		4 205 \$	4 205 \$
Emprunts à court terme						546 \$	546 \$	546 \$
Instruments dérivés compris dans les créditeurs et charges à payer		136 \$					136	136
Autres créditeurs et charges à payer						2 985	2 985	2 985
Dette à long terme						5 723	5 723	5 180
Instruments dérivés compris dans les autres passifs		85				7	92	92
Titres de participation						483	483	479
Total des passifs financiers		221 \$				9 744 \$	9 965 \$	9 418 \$

Les placements en titres de capitaux propres des franchises de Loblaw sont évalués au coût de 72 \$ parce qu'il n'existe aucun cours d'un marché actif et sont classés comme disponibles à la vente. Loblaw n'a pas l'intention de se départir de ces placements.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 sont les suivants :

- La participation conservée dans les créances titrisées de la Banque PC, pour laquelle un rapprochement et une analyse de sensibilité sont présentés à la note 10.
- La juste valeur de 1 \$ du dérivé de change incorporé de Loblaw incluse dans les autres actifs (juste valeur de 3 \$ incluse dans les autres passifs en 2008), le gain connexe de 4 \$ (perte de 4 \$ en 2008) lié à la juste valeur étant constaté dans le bénéfice d'exploitation. Une augmentation (diminution) de 100 points de base des taux de change donnerait lieu à un gain (une perte) de 1 \$ de la juste valeur.

Il n'y a eu aucun changement notable d'éléments entre les différents niveaux de hiérarchie de la juste valeur en 2009.

En 2009, la perte nette non réalisée et la perte nette réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction, qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction et inscrites dans le bénéfice net découlant des activités poursuivies avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle, se sont élevées à 120 \$ (gain de 158 \$ en 2008). De plus, le gain net non réalisé et le gain net réalisé sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés non

Notes afférentes aux états financiers consolidés

financiers, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et inscrits dans le bénéfice net découlant des activités poursuivies avant les impôts et la participation sans contrôle, se sont élevés à 108 \$ (perte de 252 \$ en 2008).

28. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La société s'expose aux risques suivants en raison du fait qu'elle détient et émet des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque d'illiquidité. Une description de ces risques et de la façon dont la société gère son exposition à ces risques figure ci-dessous.

Risque de crédit

La société s'expose au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières. L'exposition au risque de crédit découle des instruments dérivés, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie, des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées de la société, des créances sur cartes de crédit de la Banque PC, des autres débiteurs des clients et des fournisseurs de Weston Foods, ainsi que des créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants de Loblaw.

La société peut s'exposer à des pertes si une contrepartie à des accords d'instruments dérivés financiers ou non financiers manque à ses obligations. Les risques potentiels de contrepartie et de pertes sont limités aux montants nets recouvrables aux termes des accords d'instruments dérivés conclus avec une contrepartie donnée. Ces risques sont de plus atténués par la conclusion d'opérations avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de notation reconnue et par l'établissement de limites à l'égard des risques auxquels la société peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est des accords d'instruments financiers dérivés. Des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard des opérations sur dérivés ont été instaurés.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Des politiques et des lignes directrices qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A à long terme d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des secteurs et des émetteurs particuliers, ainsi que le type d'instruments de placement, atténuent le risque de crédit. Ces placements sont achetés et détenus directement dans des comptes de dépôt de titres et sont peu exposés aux portefeuilles et fonds du marché monétaire de tiers.

L'exposition au risque de crédit lié aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux montants à recevoir des clients et des fournisseurs de Weston Foods et aux créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants de Loblaw résulte d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, gère activement le portefeuille de cartes de crédit en plus d'évaluer les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié des détenteurs de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les montants à recevoir des clients et des fournisseurs de Weston Foods et les créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants de Loblaw, et elle procède régulièrement à une évaluation du crédit de ses contreparties.

Le risque de crédit maximal auquel la société est exposée relativement à des instruments dérivés avoisine la juste valeur marchande positive des dérivés inscrite au bilan (se reporter à la note 27).

Il y a lieu de se reporter à la note 11 pour de plus amples renseignements sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit, des autres débiteurs des clients de Weston Foods et des créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants de Loblaw.

Risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte susceptible de découler de changements dans certains facteurs, comme les taux de change, les prix des marchandises, les taux d'intérêt et le cours des actions ordinaires, et de l'incidence que ces facteurs peuvent avoir sur d'autres contreparties.

Risque de change

À la fin de l'exercice 2009, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société se chiffraient à 3,4 milliards de dollars (1,4 milliard de dollars en 2008), ses placements à court terme s'établissaient à 1 538 \$ (694 \$ en 2008) et ses dépôts de garantie atteignaient 348 \$ (560 \$ en 2008). Du total de ces montants, une tranche de 2,2 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2008) était libellée en dollars américains et était détenue principalement par Dunedin et certaines de ses sociétés affiliées, ainsi que par Glenhuron.

Les états financiers consolidés de la société sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, une partie de l'actif net de la société (exclusion faite de Loblaw) est libellée en dollars américains en raison de son investissement net dans des établissements étrangers autonomes aux États-Unis et de son investissement, par l'intermédiaire de Dunedin et de certaines de ses sociétés affiliées, dans des filiales étrangères intégrées. L'actif net libellé en dollars américains est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Par conséquent, la société s'expose à des gains et à des pertes de change. Avant la vente de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis, la totalité de l'actif net libellé en dollars américains de la

Notes afférentes aux états financiers consolidés

société (exclusion faite de Loblaw) était détenue dans des établissements étrangers autonomes, et les gains et les pertes de change découlant de la conversion des actifs de ces établissements étrangers autonomes étaient comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Après la vente de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis en 2009, Dunedin et certaines de ses sociétés affiliées sont devenues des filiales étrangères intégrées. Par conséquent, les gains et les pertes découlant de la conversion des actifs en dollars américains de ces filiales étrangères intégrées sont pris en compte dans le bénéfice d'exploitation.

Ainsi, le bénéfice d'exploitation tient compte de pertes de change de 225 \$ (néant en 2008) découlant de la conversion d'une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par Dunedin et certaines de ses sociétés affiliées. D'après l'actif net en dollars américains que détenaient les filiales étrangères intégrées à la fin de 2009, la société estime qu'une appréciation (ou une dépréciation) de 0,01 \$ du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait entraîné une diminution (ou une augmentation) de 12 \$ du bénéfice d'exploitation.

En 2009, les gains de change non réalisés découlant des opérations de change liées à l'investissement net aux États-Unis de la société (exclusion faite de Loblaw) dans des établissements étrangers autonomes ont entraîné une diminution de 35 \$ (677 \$ en 2008) du cumul des autres éléments du résultat étendu

Les produits et les charges des établissements étrangers intégrés et des établissements étrangers autonomes sont convertis en dollars canadiens à des taux de change qui avoisinent les taux de change en vigueur aux dates auxquelles ces éléments sont constatés. Une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait une incidence négative sur les variations d'un exercice à l'autre du chiffre d'affaires, du bénéfice d'exploitation et du bénéfice net déclarés, tandis qu'une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait l'effet inverse.

Loblaw est exposée à la variabilité des taux de change principalement à l'égard de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie libellés en dollars américains détenus par Glenhuron, à l'égard de ses achats libellés en devises figurant dans les crédettes et charges à payer, ainsi qu'à l'égard des billets émis dans le cadre de placements privés en dollars américains inclus dans la dette à long terme. Loblaw et Glenhuron détiennent des swaps de devises qui compensent en partie leur exposition respective aux fluctuations des taux de change. Loblaw désigne une partie des swaps de devises dans une couverture de flux de trésorerie pour gérer les fluctuations des taux de change sur une partie des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie libellés en dollars américains. Le reste des swaps sur devises non désignés contrebalance en partie les fluctuations des taux de change sur le reste de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie et des billets de placements privés libellés en dollars américains.

En 2009, la perte de change non réalisée de 25 \$ de Loblaw (gain de 50 \$ en 2008), avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle, ayant trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie classés comme disponibles à la vente, a été constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et a été contrebalancée en partie par le gain de change non réalisé de 28 \$ (perte de 51 \$ en 2008), avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle, ayant trait aux swaps de devises désignés également reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. La perte de change non réalisée de 121 \$ (gain de 160 \$ en 2008) sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie désignés comme détenus à des fins de transaction a été partiellement contrebalancée dans le bénéfice d'exploitation par le gain de change non réalisé de 117 \$ (perte de 157 \$ en 2008) relativement aux swaps de devises qui ne sont pas désignés dans la couverture des flux de trésorerie. En 2009, Loblaw a réalisé une perte de change de 14 \$ (gain de 26 \$ en 2008) relativement aux swaps de devises qui sont venus à échéance ou qui ont été résiliés.

En 2009, Loblaw a constaté dans le bénéfice d'exploitation un gain de change non réalisé de 45 \$ (perte de 65 \$ en 2008) sur des billets de placement privé à taux fixe de 300 dollars américains. Ce gain a été partiellement contrebalancé par la partie efficace des swaps de devises désignés, qui était auparavant classée dans les autres éléments du résultat étendu et qui est dorénavant classée dans le bénéfice d'exploitation, et le gain lié à la juste valeur sur les swaps de devises non désignés dans la couverture. À la création de la couverture de flux de trésorerie, une tranche inefficace d'un montant minime a été constatée dans le bénéfice d'exploitation.

Risque lié aux prix des marchandises

Les fluctuations des prix des marchandises telles que le blé, la farine, le sucre, l'huile végétale, le cacao, le gaz naturel et le carburant ont une incidence directe sur les coûts de Weston Foods. Loblaw s'expose à des augmentations du prix des marchandises dans ses magasins et ses centres de distribution, ainsi qu'aux répercussions indirectes de ses marchandises sur ses produits de consommation. Loblaw gère en partie ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins de produits de consommation qui peuvent être liés aux marchandises et elle compte prendre livraison de ces produits de consommation dans le cours normal de ses activités. De plus, Weston Foods et Loblaw ont recours à des instruments financiers et non financiers dérivés sous forme de contrats à terme standardisés, de contrats d'option et de contrats à terme pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations du prix des marchandises. La société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des prix des marchandises correspondants, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait un gain net (une perte) de 8 \$ sur le bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'émission de titres de créance à court terme et de contrats à terme sur capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie. La société est exposée à la volatilité du taux d'intérêt à court terme, laquelle est atténuée par les swaps de taux d'intérêt de Glenhuron et de Loblaw. La société estime qu'une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 100 points de base, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait une diminution (augmentation) de 51 \$ des intérêts débiteurs et des autres frais de financement.

Risque lié au cours des actions ordinaires

GWL et Loblaw émettent à l'intention de leurs employés une rémunération à base d'actions sous forme d'options sur actions et d'UAR visant leurs actions ordinaires respectives. Par conséquent, le bénéfice d'exploitation subit une incidence défavorable lorsque le prix des actions ordinaires augmente et une incidence favorable lorsque le prix des actions ordinaires diminue. Les instruments dérivés sur capitaux propres compensent partiellement les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions. Les instruments dérivés sur capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. La valeur de ces instruments dérivés varie selon les fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes et compense partiellement les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions, notamment la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes. La compensation partielle entre les coûts de la rémunération à base d'actions, y compris la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes, et les instruments dérivés de capitaux propres est plus efficace lorsque le cours des actions ordinaires sous-jacentes respectives excède le prix d'exercice des options sur actions des employés. Lorsque le cours des actions ordinaires sous-jacentes respectives est inférieur au prix d'exercice des options sur actions des employés, ces instruments dérivés de capitaux propres compensent en partie seulement la charge au titre du régime d'unités d'actions restreintes. Le coût net de la rémunération à base d'actions constaté dans le bénéfice d'exploitation dépend essentiellement du nombre non exercé d'options sur actions et d'unités d'actions restreintes, ainsi que du calendrier d'acquisition des droits relativement aux actions ordinaires sous-jacentes respectives liées aux instruments dérivés de capitaux propres et des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. Une augmentation (diminution) de un dollar de la valeur marchande des actions ordinaires sous-jacentes respectives des dérivés sur capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait un gain (une perte) de 3 \$ sur le bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle.

En outre, l'obligation de WHL en vertu du contrat de vente à terme sur capitaux propres visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, échéant en 2031, est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Si le cours du marché des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw excède l'obligation de WHL découlant du contrat à terme, une tranche du produit tiré de la vente future de ces actions peut être utilisée pour satisfaire l'obligation découlant de ce contrat à terme au moment de sa résiliation ou de l'échéance. À l'échéance, si le prix du contrat à terme est supérieur au cours du marché des actions de Loblaw, WHL recevra un montant en espèces correspondant à la différence. Si le prix du contrat à terme est inférieur au cours du marché des actions de Loblaw, WHL paiera un montant en espèces égal à la différence. Une augmentation (diminution) de un dollar de la valeur marchande des actions ordinaires sous-jacentes des contrats à terme sur capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait une perte (un gain) de 10 \$ sur le bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle. Toute somme en espèces versée au titre des contrats à terme peut être compensée par la vente d'actions ordinaires de Loblaw.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité représente le risque que la société ne puisse répondre aux demandes de liquidité ou financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il comprend également le risque de ne pas être en mesure de liquider des actifs au moment voulu, à un prix raisonnable.

Si la situation et la performance financières de la société venaient à se détériorer ou si ses cotes de solvabilité étaient révisées à la baisse, la société verrait sa capacité à obtenir du financement auprès de sources externes limitée. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale, qui peuvent nuire aux placements à court terme de la société et réduire son accès à des capitaux externes pour financer ses obligations, notamment ses passifs financiers. La société atténue ces risques en maintenant des niveaux appropriés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres liquides jouissant d'une cote élevée, en maintenant des facilités de crédit engagées et en diversifiant ses sources de capitaux externes et l'échéancier de leur remboursement.

Des billets adossés à des créances sur cartes de crédit totalisant 500 \$ émis par Eagle viendront à échéance en mars 2011. Eagle a émis ces billets pour financer l'achat d'une participation dans des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Une période d'accumulation au cours de laquelle la Banque PC doit mettre en réserve les recouvrements commencera environ six mois avant l'échéance de ces billets, ou à une date plus hâtive ou plus tardive déclarée par la Fiducie. La Banque PC et Loblaw s'attendent à avoir un accès adéquat à des liquidités à court terme pour constituer cette réserve et à du financement à long terme, ainsi qu'à des programmes de titrisation pour remplacer ou refinancer cette facilité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants s'établissaient comme suit au 31 décembre 2009 :

	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite ⁵⁾	Total
Swaps de taux d'intérêt à payer ¹⁾	13 \$	13 \$	13 \$	5 \$			44 \$
Swaps et contrats à terme sur capitaux propres ²⁾	181					92 \$	273
Dettes à long terme, incluant les paiements à intérêt fixe ³⁾	662	978	283	621	883 \$	7 015	10 442
Autres passifs ⁴⁾	5				36		41
	861 \$	991 \$	296 \$	626 \$	919 \$	7 107 \$	10 800 \$

1) Selon les paiements d'intérêts fixes qui seront partiellement contrebalancés par les intérêts variables reçus.

2) Selon le coût moyen au 31 décembre 2009.

3) Selon la valeur nominale à l'échéance et les intérêts annuels de chaque instrument, ainsi que les obligations de paiements annuels pour les EDDV, les emprunts hypothécaires et les contrats de location-acquisition.

4) Montant contractuel des contrats de change à terme de Loblaw et obligation contractuelle liée à certains autres passifs.

5) Les titres de participation de Loblaw et les dividendes connexes ne sont pas pris en compte, car Loblaw n'est pas tenue de payer ces montants en vertu des contrats.

La dette bancaire, la dette à court terme et les créiteurs et charges à payer de la société sont de nature à court terme et sont exigibles d'ici les 12 prochains mois. Par conséquent, ils ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

29. ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des autorités fiscales fédérale, provinciales et étatiques relativement aux impôts sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet de cotisations fiscales ou de nouvelles cotisations. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être indiqué dans les présents états financiers consolidés, à l'exception des éléments divulgués dans la section ci-dessous portant sur les poursuites.

À la fin de l'exercice 2009, les projets d'investissement, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments et l'achat de biens immobiliers à l'égard desquels la société s'était engagée totalisaient approximativement 76 \$ (51 \$ en 2008).

La société établit des lettres de garantie qui sont utilisées pour certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières, à des programmes d'avantages sociaux et à des garanties d'exécution. Le passif éventuel brut total relatif aux lettres de garantie s'élève à environ 375 \$ (413 \$ en 2008), une tranche étant inscrite au bilan consolidé. D'autres lettres de garantie ayant trait au programme de financement pour les franchisés indépendants de Loblaw et la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC ont été désignées comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section « Garanties » figurant ci-dessous.

Garanties

La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent conformément à la NOC-14, *Informations à fournir sur les garanties*.

Fiducie de financement indépendante

Certains franchisés indépendants de Loblaw obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes, structure mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations, principalement du matériel et de l'équipement. Une grande banque canadienne gère ces fiducies. Le montant brut du capital des prêts aux franchisés indépendants en cours à la fin de l'exercice 2009 était de 390 \$ (388 \$ en 2008) et comprenait un montant de 163 \$ (152 \$ en 2008) représentant des prêts exigibles des EDDV consolidées par la société. Loblaw a convenu d'accorder, d'après une formule, un rehaussement de crédit, sous forme d'une lettre de garantie en faveur de la fiducie de financement indépendante correspondant à environ 15 % (15 % en 2008) du montant total du capital des prêts en cours, quel que soit le moment, ou à 66 \$ (66 \$ en 2008) à la fin de l'exercice 2009. Aucun montant n'a été tiré sur la lettre de garantie. Le rehaussement de crédit permet à la fiducie de financement indépendante d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de Loblaw selon des modalités avantageuses. En outre, chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de garantie générale. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si Loblaw n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à Loblaw et tirera des sommes sur la lettre de garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la facilité de crédit consentie et renouvelable de 475 \$ et d'une durée de 364 jours a été renouvelée. Cette facilité, qui est assortie d'une période de remboursement supplémentaire de 12 mois à l'échéance, sert au financement des fiducies indépendantes. La nouvelle structure de financement a été analysée et Loblaw a conclu qu'elle n'avait pas à consolider d'autres EDDV en raison de ce financement. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers de la fiducie de financement indépendante ne sont pas consolidés avec ceux de la société.

Lettres de garantie

D'importantes banques à charte canadiennes ont émis des lettres de garantie en faveur de fiducies de financement indépendantes relativement au programme de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Ces lettres de garantie pourraient être utilisées advenant une baisse majeure du revenu découlant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. Le passif éventuel brut total aux termes de ces ententes, qui représente 9 % (9 % en 2008) d'une tranche des créances sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 116 \$ (116 \$ en 2008) (se reporter à la note 10).

Obligations découlant de contrats de location

Conformément aux cessions de certains de ses actifs effectuées par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise 41 \$ (63 \$ en 2008).

Dispositions d'indemnisation

De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Des indemnités ont été versées aux acheteurs de la division de produits laitiers et d'embouteillage de la société et de sa division de produits de boulangerie frais aux États-Unis. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation pourraient entraîner des sorties de trésorerie futures et des charges à l'état des résultats. La société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Poursuites

En 2007, les actions ordinaires de Domtar ont été échangées contre un nombre égal d'actions échangeables de Papier Domtar (Canada) Inc. ou d'actions ordinaires de la nouvelle Domtar en vertu d'une opération aux termes de laquelle Domtar a fusionné avec la division des papiers fins de Weyerhaeuser Inc. La société a choisi de recevoir des actions échangeables de Papier Domtar (Canada) Inc. en échange de ses actions ordinaires de Domtar. La convention d'achat d'actions régissant la vente, en juin 1998, par GWL de E.B. Eddy Paper Inc. à Domtar (la « convention d'achat d'actions ») comporte une clause d'ajustement du prix d'achat. La convention d'achat d'actions prévoit, sous réserve de certaines exceptions, l'application de la clause d'ajustement du prix d'achat si une personne acquiert ultérieurement plus de 50 % des actions à droit de vote en circulation de Domtar. GWL est d'avis qu'un ajustement du prix d'achat d'un montant de 110 \$ doit lui être payé par Domtar et elle a demandé un tel paiement à Domtar. De son côté, Domtar soutient que l'ajustement du prix d'achat ne s'applique pas en raison d'une exception prévue dans la convention d'achat d'actions. GWL a intenté une poursuite de 110 \$ contre Domtar. Les parties ont échangé des actes de procédure.

La société peut faire l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. Le résultat de ces poursuites et réclamations demeure incertain. Cependant, compte tenu de l'information à sa disposition à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites et ces réclamations auront une incidence importante, de façon individuelle ou collective, sur ses activités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

30. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Conformément à la NOC-15, Loblaw consolide toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une EDDV soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. Loblaw a désigné les entités suivantes comme EDDV :

Franchisés indépendants

Loblaw conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de Loblaw et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par Loblaw et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par Loblaw. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de Loblaw et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des équipements et du matériel (se reporter à la note 29). Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, Loblaw peut également louer des équipements aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à Loblaw. Loblaw surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-values estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant.

À la fin de l'exercice 2009, 166 (154 en 2008) des magasins franchisés indépendants de Loblaw réunissaient les critères d'une EDDV et avaient été consolidés conformément à la NOC-15.

Accords d'entreposage et de distribution

Loblaw a signé des ententes d'entreposage et de distribution avec des tiers aux termes desquels ces derniers doivent fournir à Loblaw des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. Loblaw ne détient aucune participation dans ces tiers; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec ceux-ci, Loblaw a déterminé que ces tiers réunissaient les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc les consolider. L'incidence de la consolidation des entités chargées de l'entreposage et de la distribution n'était pas notable.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de ces tiers qui lui fournissent des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés. La consolidation de ces EDDV par la société ne se traduit par aucune modification des risques fiscaux, juridiques ou de crédit auxquels la société est exposée, ni par la prise en charge des obligations de ces tiers par la société.

Fiducies indépendantes

Loblaw a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie de lettres de garantie, dans des fiducies indépendantes auxquelles elle a recours pour la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ses créances sur cartes de crédit aux fiducies indépendantes en échange d'une contrepartie en espèces. Bien que ces fiducies indépendantes aient été désignées comme étant des EDDV, il a été déterminé que Loblaw n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de les consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans ces fiducies indépendantes est présenté à la note 29.

31. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'actionnaire majoritaire de la société, Wittington Investments, Limited (« Wittington »), et les sociétés affiliées sont des apparentés. La société conclut dans le cours normal des activités des opérations routinières avec lesdits apparentés, y compris la location auprès de Wittington de locaux à bureaux aux conditions du marché. Les loyers payés à Wittington se sont chiffrés à environ 3 \$ en 2009 (3 \$ en 2008).

À l'occasion, la société et Wittington peuvent faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont eu aucune incidence importante sur la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

32. INFORMATIONS SECTORIELLES

La société a deux secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods et Loblaw. Le secteur d'exploitation Weston Foods est un chef de file des produits de boulangerie frais et surgelés au Canada et fabrique des produits de boulangerie surgelés et des biscuits anglais aux États-Unis. Le secteur d'exploitation Loblaw, exploité par Loblaw et ses filiales, est le plus important distributeur d'aliments et le principal fournisseur de produits de pharmacie, d'articles de marchandise générale et de produits et services financiers au Canada.

Les conventions comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation isolables sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables de la société. Le rendement de chaque secteur d'exploitation isolable est évalué en fonction du bénéfice d'exploitation. Aucun des secteurs d'exploitation isolables ne dépend d'un seul client externe.

	2009	2008
Chiffre d'affaires		
Weston Foods	1 686 \$	2 197 \$
Loblaw	30 735	30 802
Intersectoriel	(601)	(911)
Chiffres consolidés	31 820 \$	32 088 \$
Bénéfice d'exploitation		
Weston Foods	123 \$	154 \$
Loblaw ¹⁾	1 197	1 044
Autres ²⁾	(311)	
Chiffres consolidés	1 009 \$	1 198 \$
Amortissement		
Weston Foods	56 \$	60 \$
Loblaw ¹⁾	589	550
Chiffres consolidés	645 \$	610 \$
Total de l'actif		
Weston Foods	1 674 \$	2 892 \$
Loblaw ¹⁾	15 151	14 083
Autres ³⁾	3 318	
Activités abandonnées		2 588
Chiffres consolidés	20 143 \$	19 563 \$
Acquisitions d'immobilisations et écarts d'acquisition		
Weston Foods	40 \$	57 \$
Loblaw	1 127	751
Chiffres consolidés	1 167 \$	808 \$

¹⁾ Les données de 2008 ont été retraitées – se reporter à la note 2.

²⁾ Après la vente de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis le 21 janvier 2009, Dunedin et certaines de ses sociétés affiliées sont devenues des filiales étrangères intégrées. À la date de la vente, la perte de 34 \$ découlant de l'écart de conversion cumulé associé à Dunedin et à certaines de ses sociétés affiliées, qui figurait auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, a été reprise et incluse dans le bénéfice d'exploitation. Depuis le 21 janvier 2009, les gains et les pertes découlant de la conversion des actifs en dollars américains de ces filiales étrangères intégrées sont pris en compte dans le bénéfice d'exploitation. Par conséquent, le bénéfice d'exploitation de 2009 tient compte de pertes de change totalisant 225 \$ (néant en 2008) découlant des opérations de change liées à une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme en dollars américains détenus par Dunedin et certaines de ses sociétés affiliées. En raison d'une restructuration au quatrième trimestre de 2009, la société a aussi réduit son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes aux États-Unis, ce qui a donné lieu à une reprise de la perte de change cumulative additionnelle de 52 \$ portée dans le bénéfice d'exploitation.

³⁾ Le poste « Autres » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme détenus par Dunedin et certaines de ses sociétés affiliées.

La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis.

	2009	2008
Chiffre d'affaires (intersectoriel non compris)		
Canada	31 126 \$	31 461 \$
États-Unis	694	627
Chiffres consolidés	31 820 \$	32 088 \$
Immobilisations et écarts d'acquisition		
Canada	9 974 \$	9 302 \$
États-Unis	241	356
Chiffres consolidés	10 215 \$	9 658 \$